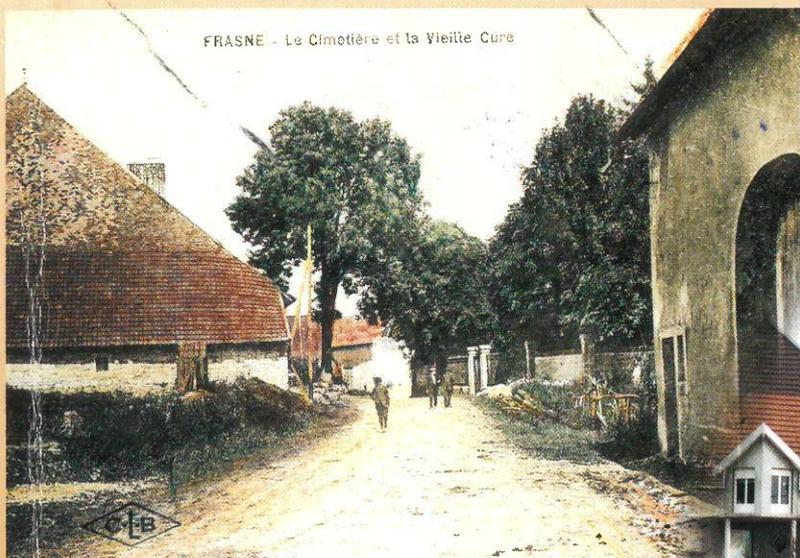


FRASNE

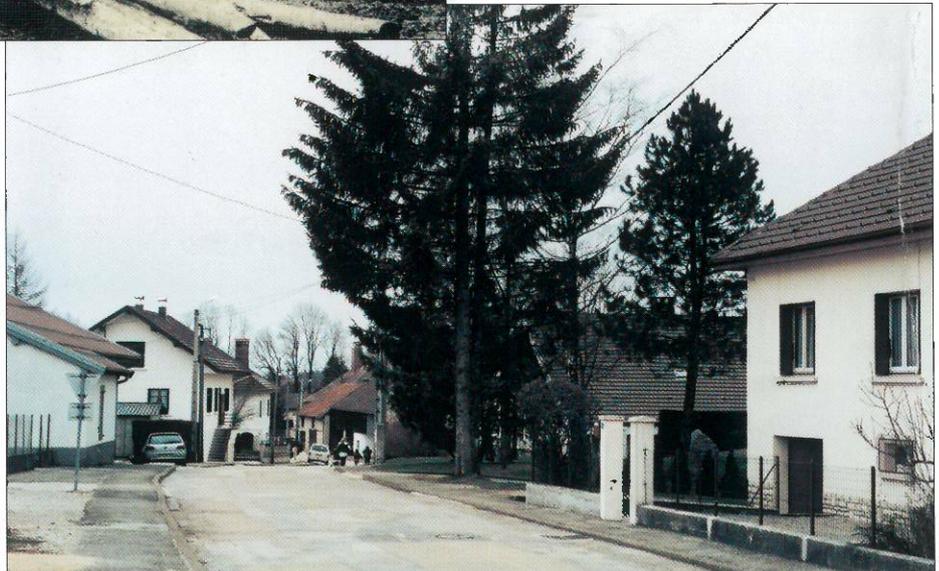
Notre Village



15. FRASNE — Les Tôles



38. Frasnes. — Les Toles



SOMMAIRE

__ Mot du Maire.....	Page 1
__ Information officielle.....	Page 4b
__ Compte rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2000.....	Page 5
__ Compte rendu du Conseil Municipal du 12 octobre 2000.....	Page 8
__ Compte rendu du Conseil Municipal du 16 novembre 2000.....	Page 12
__ Compte rendu du Conseil Municipal du 14 décembre 2000.....	Page 16
__ Extrait de l'analyse financière de la commune de FRASNE, établie par le Trésor Public.....	Page 18
__ Budget bois, budget assainissement, budget eau.....	Page 25
__ Redevance ordures ménagères, préparation de la redevance 2000.....	Page 28
__ La place de la gare, la place du marché.....	Page 30
__ Bâtiment Mairie.....	Page 32
__ Voirie.....	Page 33
__ Ferme de CESSAY.....	Page 34
__ Groupe scolaire, Ecole maternelle.....	Page 35
__ Projet de création d'une classe à l'école maternelle.....	Page 36
__ Projet d'aménagement d'un Espace Halte Garderie.....	Page 37
__ Commission d'Urbanisme, plan de situation du lotissement « Croix de Mission ».....	Page 38
__ CCAS : Centre Communal d'Action Sociale.....	Page 40
__ Commission Communale de CESSAY.....	Page 41
__ Espace Jeunes P.A.I.O du HAUT DOUBS, animation multimédia, permanences d'accueil... HAUT DOUBS Tremplin.....	Page 43 Page 46
__ La Commune de FRASNE, il y a 100 ans.....	Page 47
__ 1901 – 2001 : les associations ont 100 ans.....	Page 50
__ Vous avez demandé le 18.....	Page 53
__ L'Amicale des pompiers de FRASNE, Gendarmerie.....	Page 55
__ Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles, planning des collectes.....	Page 56
__ Association FAMILLES RURALES, bilan des activités, projet 2001.....	Page 57
__ A.B.C.D.E.F Théâtre.....	Page 60
__ Bibliothèque.....	Page 61
__ ENTENTE CYCLISTE.....	Page 62
__ DOUBS FRASNE Judo.....	Page 63
__ L'ADMR : le portage de repas, le service ADS.....	Page 64
__ L'association « des Amis d'un Coin de l'Inde... et du Monde » : LACIM.....	Page 66
__ L'école de musique, bilan financier.....	Page 67
__ La caisse de retraite CRAM : revalorisation des retraites.....	Page 68
__ L'état civil 2000 : les naissances, les mariages, les décès.....	Page 69
__ Tour de garde des médecins pour l'année 2001.....	Page 72
__ Service des urgences pharmaceutiques.....	Page 73
__ Les enfants nés en 1968 et nés en 1967.....	Page 74

_ Un nouveau service à FRASNE ; fleuriste et articles funéraires _



_ Stockage de bois suite à la tempête, à l'Etang de FRASNE _



FRASNE,

Mesdames, Messieurs,

Il y a six ans vous m'avez fait confiance, ainsi qu'à l'équipe qui m'entoure, pour tenir les commandes de notre commune. Ces années représentent une expérience marquante, un enrichissement en profondeur, qui compense le poids des responsabilités, les doutes, les angoisses, car la gestion d'une commune est un défi permanent. Tout n'a pas été facile dans ce parcours semé d'obstacles, mais aussi de moments forts, et c'est avec une réelle émotion que je tourne la page.

En tant que Maire, il est de mon devoir de dresser le bilan de ce mandat, et pour cela, il suffit de faire le comparatif avec la profession de foi présentée par la liste unique des candidats aux élections municipales en 1995.

Bien sûr, en 1995, pas plus qu'aujourd'hui, nous ne savions quels événements nous aurions à affronter. Mais gérer c'est anticiper, puis ajuster notre action au fil du temps, et en fonction de la conjoncture pour atteindre le but fixé.

Ce but, je me permets de le rappeler ;

**Former une équipe active au service de tous
Dans un village où il fait bon vivre.**

Notre priorité était, et est toujours, l'EMPLOI : car je suis convaincu, qu'assurer l'emploi est un devoir pour une municipalité, parce que c'est le meilleur moyen de lutter contre les inégalités sociales.

Malgré la fermeture d'une des plus importantes usines sur laquelle nous avons fondé bien des espoirs, nous avons enregistré des créations d'emploi avec de nouveaux partenaires : les Chalets CLAUDET, C.G.TEC, et CÉBÉ qui s'agrandit. Grâce à la reprise économique actuelle, le pourcentage des demandeurs d'emploi est maintenant inférieur à la moyenne nationale, voire départementale.

Notre deuxième objectif, celui qui conditionne le développement économique, était la REVISION DU P.O.S, pour l'extension d'une zone industrielle et d'une zone artisanale avec un secteur pavillonnaire.

Il faut reconnaître que le constat est décevant. Après six ans de réunions, d'études supplémentaires demandées par les services de l'Etat, pour le respect des réglementations et des classements des zones, après multiples démarches et rencontres, c'est « le retour à la case départ » parce que nous nous sommes heurtés à un mur d'incompréhension.

Or il est primordial pour notre avenir de concilier le développement économique et la protection de l'environnement au lieu de les opposer systématiquement.

Cela est possible : Frasne le prouve en encourageant l'activité industrielle et artisanale, tout en gérant la Réserve Naturelle volontaire depuis bientôt 20 ans ! D'autant plus que le Développement Economique est la 1^{ère} compétence obligatoire pour une Communauté de communes.

Or la REALISATION DE L'INTERCOMMUNALITE était un autre objectif prioritaire. Dès 1995 nous avons essayé de lancer ce dossier dans le cadre du Syndicat, pour nous donner les moyens de dynamiser le milieu rural, et pour obtenir des aides financières de l'Etat. Cette démarche restant sans suite, nous nous sommes tournés vers le SIADET représentant 22 communes, dont les 15 du canton de Levier.

Le dossier de L'intercommunalité nous a occupés les six derniers mois de l'an 2000.

Quel choix pour FRASNE ?

Compte tenu des changements de société et de la rapidité de l'évolution dans tous les domaines, Une majorité du Conseil s'est prononcée pour la création d'une communauté de communes élargie, offrant des activités variées réparties sur 3 secteurs : _ agro - alimentaire, médico - social, artisanat, et entreprises,

afin de pouvoir, grâce à des aides importantes, réaliser des investissements et des équipements profitables au plus grand nombre.

Un débat suivi d'un vote dans toutes les communes a finalement buté sur une question de périmètre !

Résultat : le dossier est gelé, mais je tiens à préciser que le Conseil Municipal de FRASNE n'est pas seul responsable de cet échec _ relatif _.

Il va de soi que cette « mise en attente » est un handicap sérieux pour l'économie de tout le secteur et que la commune de FRASNE risque de le payer cher, ces prochains mois, pour des dossiers en gestation.

Cette affaire est à suivre et je souhaite de toutes mes forces que l'Intercommunalité voie enfin le jour en 2001.

Heureusement pour le Conseil Municipal, les autres dossiers, connaissent de meilleurs résultats.

Ainsi, nous avons pu travailler plus sereinement sur le LOGEMENT et la SECURITE, pour garantir une meilleure qualité de vie à la population.

_ Nous avons été les instigateurs pour l'O.P.A.H dans le cadre du SIADET

_ Les 2^{ième} et 3^{ième} tranches du lotissement de la Chapelle sont terminées et les parcelles toutes vendues.

_ Une réflexion sur la création d'un nouveau lotissement de 12 parcelles au lieu - dit « Croix de Mission » est en cours.

La SECURITE dans le village a été un souci constant, en particulier pour les enfants, c'est pourquoi, nous nous sommes d'abord occupés du quartier des écoles :

_ Sens unique, élargissement du trottoir, abattage des arbres.

_ Liaison piétonnière pour desservir le collège.

_ A l'opposé, une nouvelle route inaugurée par les grumiers permet de désenclaver la Zone Industrielle.

_ Les parking créés devraient en principe rendre les trottoirs aux piétons.

_ Reste à terminer la Place du Marché, avec sa fontaine.

Par ailleurs nous avons encouragé les initiatives des commerçants et des artisans en facilitant leur installation.

Je tiens à ajouter que nous maintenons le contact avec la Région pour les transports de voyageurs, et avec la SNCF afin d'obtenir, le cas échéant, la reprise du fret en gare de FRASNE.

Jusqu'à présent, j'ai surtout parlé d'objectifs et de priorités pour la Commune. En même temps, durant tout notre mandat nous nous sommes efforcés de prendre en compte les attentes des habitants, pas seulement par le développement économique mais dans le domaine du SOCIAL, en créant des permanences avec les associations d'insertion et le P.A.I.O à l'adresse des jeunes en recherche d'un premier emploi.

Nous avons travaillé avec EPPI dans la réserve Naturelle et les espaces verts, créé un emploi-jeune pour encadrer les ADOS.

_ Le dossier Halte-Garderie entre dans sa phase finale.

_ En 1999 un CONTRAT ENFANCE ET TEMPS LIBRE a été signé entre la commune, la CAF et l'association Familles Rurales. Ce contrat apporte un soutien financier en faveur des 6 à 16 ans.

_ La Ludothèque fonctionne déjà, lieu de rencontre pour les enfants et adultes, véritable élément d'accueil pour les nouvelles familles.

Il est vrai que nous avons privilégié la jeunesse, pour l'entourer et lui donner des repères dans ce monde quelque peu déboussolé.

Dans ce même but, nous fournissons constamment le même effort financier ;

_ pour les travaux et équipement de nos écoles,

_ pour la rénovation et la mise aux normes des salles omnisports et du centre d'animation,

_ pour la construction d'une salle pour les jeunes. Il serait trop long de faire l'inventaire des autres TRAVAUX DE REFECTION ET D'ENTRETIEN des bâtiments, ou des ACQUISITIONS DE MATERIEL pour les employés communaux.

Cependant, je tiens à rappeler que nous avons été parmi les premiers à réaliser la départementalisation du corps des Sapeurs Pompiers afin qu'ils bénéficient d'un matériel performant, pour la sécurité de tous. Je saisis l'occasion de remercier nos pompiers pour leur engagement volontaire, avec tout ce que cela implique de temps et d'énergie donnés pour autrui.

Au fil des saisons nous avons essayé d'améliorer le CADRE DE VIE par le fleurissement, les espaces verts, les espaces-jeux pour les enfants et les illuminations de Noël, pour que FRASNE soit vraiment un village où il fait bon vivre.

Mais je dois reconnaître que les associations y sont pour beaucoup, par l'animation qu'elles proposent tout au long de l'année.

Je félicite et remercie sincèrement tous les bénévoles qui s'investissent sans compter ni leur temps, ni leur dévouement. Je souhaite que la commune continue à leur faire confiance et à les soutenir.

Un regret : celui de ne pas avoir pu réaliser le projet culturel pour la musique, le théâtre, le cinéma, la bibliothèque. Ce projet a été ajourné en prévision des conséquences de la tempête du 26 décembre 1999.

En effet cet événement incontrôlable pèsera lourd sur le budget de la commune.

La tempête cela signifie :

- _ 60000 m³ de chablis
- _ 15 à 20 années de pertes financières
- _ et l'obligation de remettre en état les parcelles ravagées, après réflexions sur la façon de recréer la forêt.

Pour autant il ne faut pas se décourager !

Au prix d'une gestion rigoureuse, nous n'avons pas eu recours à l'emprunt, préférant travailler avec nos fonds disponibles. Donc, FRASNE sera libéré de tout remboursement en 2008. Nous avons respecté la pression fiscale, nous avons même progressé :

FRASNE se situait en 1995 au 372^{ème} rang sur 594 communes, et en 2000, au 388^{ème} rang. Ce classement signifie que nous n'avons pas forcé sur les impôts. Ce qui permet à notre percepteur de donner pour FRASNE une conclusion plutôt optimiste que vous trouverez en détail dans le bulletin.

Voilà, 6 années sont passées.

Nous passons le relais à une autre équipe, _ qui dit élection dit obligatoirement changement, tout du moins partiel _ à un nouveau conseil, qui aura la charge de continuer la tâche, et d'innover.

Il est impossible de retracer en quelques lignes, le travail de toutes celles et de tous ceux qui se sont investis au cours de ce mandat. Naturellement j'y associe le personnel communal, les services, les associations, toutes les forces vives qui ont dynamisé notre village. MERCI.

Mes vœux pour 2001, associés à ceux du Conseil Municipal, iront à vous, et à ceux qui vous sont chers.

Et que cette nouvelle année, à l'aube d'un nouveau siècle, nous donne enfin des raisons d'espérer que l'HOMME saura créer un avenir de LIBERTE, d'EGALITE et de FRATERNITE.

BONNE ET HEUREUSE ANNEE À TOUS

Jacques NICOLET

INFORMATION OFFICIELLE

_ SUPPRESSION DES FICHES D'ETAT CIVIL _

En application à la circulaire parue au journal officiel du 28 décembre 2000, la procédure de délivrance des fiches d'état civil est supprimée.

Pour justifier dans ses démarches administratives de son état civil _ sa situation familiale _ sa nationalité française, _ l'utilisateur peut désormais, selon le cas, présenter l'original ou une photocopie lisible de son livret de famille, sa carte nationale d'identité ou son passeport.



Le Conseil Municipal tient à féliciter Monsieur Claude PARIS pour s'être distingué au championnat de France « PULKA ».

Il participera prochainement au championnat du Monde de PULKA en AUTRICHE. Nous lui souhaitons bonne chance.

Compte rendu de réunion**Conseil municipal**

Frasne le : 05-janv-01

du :

jeudi 14 septembre 2000

1.0 APPROBATION COMPTE RENDU DES SEANCES DU 6 ET DU 20 JUILLET 2000

Pas de remarque.

2.0 URBANISME :

- D.I.A.
- Achat de terrain d'aisance:
 - au lotissement du Petit Marais pour Messieurs Chagrot, Charlon et Mathieu.
 - le chemin entre Messieurs Ortiz et Frerebeau ne sera pas vendu pour le moment, ce chemin pouvant desservir une future zone. Le Conseil Municipal donne son accord pour la parcelle de terrain de 150 m² située en fond du terrain de Monsieur Ortiz.
 - Achat de terrain à Monsieur Piémontese: le Conseil Municipal avait décidé d'acheter une bande de terrain de 2 mètres de large. Or, en zone 2Na, la largeur des voies d'accès est obligatoirement de 7 mètres; aussi, le Conseil prend la décision d'acheter 4 mètres de terrain, soit 0.86 ares au prix de 32.50 le mètre.
 - Monsieur Invernizzi désire acheter 1.60 ares en bordure de la parcelle de Monsieur Piémontese, au prix du terrain d'aisance: 65 F le m². La TVA ne s'applique pas sur du terrain d'aisance.

3.0 RENTREE SCOLAIRE :

Maternelle:

Il y avait 95 enfants à la rentrée, et donc création d'une quatrième classe de maternelle.

La classe de grande Section est installée au Primaire.

Primaire:

Le matériel informatique est installé ainsi que trois imprimantes, mais nécessite la pose d'une ligne téléphonique Numéris. La durée du forfait INTERNET reste à déterminer en fonction des besoins réels.

Demande de la psychologue scolaire pour l'achat d'une mallette de tests et pour des fournitures pour un montant global d'environ 7 000.00 F concernant 1 600 élèves. Un courrier sera adressé aux communes concernées par le service du psychologue scolaire au prorata du nombre d'élèves, afin d'aider à ces dépenses, la commune de Frasne supportant déjà les frais de chauffage, téléphone, mise à disposition à l'année d'un bureau.

- Terrain Pesenti: le Conseil Général pourrait acheter le terrain de Monsieur Pesenti situé le long du collège, puis l'échanger avec une parcelle de terrain appartenant à Monsieur Vieille, afin de disposer d'un terrain plus approprié à la création d'un gymnase.

4.0 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

- Demande de terrain

La route située derrière la scierie LORIN est terminée. Des parcelles de terrain seront délimitées afin d'être proposées à la vente le long de cette route.

Monsieur Claude Chagrot demande du terrain d'aisance en bordure du terrain appartenant à CEBE, en continuité et sur l'arrière de sa parcelle.

La commune souhaite permettre à Monsieur Lucas d'entreposer son matériel inutilisé dans une zone plus discrète, et lui proposera un terrain communal.

5.0 P.O.S AMENAGEMENT SECTEUR DES RAVIERES :

Le devis de la DDE concernant l'aménagement des réseaux EDF, eaux pluviales et usées, PTT et accès, s'élève à environ 4 millions de francs, soit 60 francs le mètre carré, sans compter l'achat ni la viabilisation du terrain!

- Demande d'achat de 3 hectares de terrain concernant les métiers du bois d'épicéa.

- Zones 2 Na: délimitation des zones non constructibles autour des exploitations agricoles sur des périmètres circulaires de 100 et 200 mètres.

La DDA demande de passer les zones 2 Na en zones U: cette question sera débattue lors des réunions de travail du P.O.S .

6.0 PLACE DU MARCHÉ : Fontaine .

Une fontaine à eau recyclée sera installée sur la Place du Marché. L'eau en sera donc non potable, pour compenser cela, un point d'eau potable sera installé en fond de place.

7.0 ASSOCIATION FONCIERE : Chemin de Pouaille , devis .

Il devient nécessaire de prévoir la réfection du chemin de Pouailles sur une longueur de 400 mètres environ en enrobé, pour un coût estimatif d'environ 120 000 F.

La cotisation à l'Association Foncière est de 10 F depuis plusieurs années, alors qu'elle est supérieure pour les communes avoisinantes. Une réunion de l'Association Foncière est à prévoir afin de réviser ce prix ,pour Frasne, 1 000 hectares sont concernés, dont le tiers pour la commune.

Le Conseil Municipal accepte la proposition de passer de 10 à 30 F l'hectare .

8.0 ONF - VENTE DE BOIS ENTRE HABITANTS .

Vente de bois entre habitants au prix moyen de , dont 130 F de façonnage.

Il restera environ 100 m3 pour une dizaine de lots mis en vente entre habitants après fixation d'un prix au mètre cube.

O.N.F. : 501 m3 de houpiers de sapin pour du sciage (bois de palettes).

Il reste un lot de feuillus de 94 m3 de bois de chauffage à vendre entre habitants .

9.0 TRACE NOUVELLE ROUTE RUE DU LHOTAUD - RD9 BONNEVAUX .

La route du Lhotaud passant , suite à une erreur de la DDE, sur le terrain de feu Monsieur Paul Courdier, la commune propose de racheter les 10 mètres concernés.

10.0 DEMANDE DES AMIS DE LA MUSIQUE .

Demandes diverses . Ce courrier sera pris en compte après la fin des travaux de la salle polyvalente .

11.0 INTERCOMMUNALITE

Réunion en Sous-Préfecture le 25 septembre , le Conseil Municipal ne veut pas revenir sur le vote du 20/07/2000.

12.0 PLAN NOUVEAU LOTISSEMENT .

13.0 HONSEL - Changement à la Direction Commerciale

Départ de Madame Courlet de la direction commerciale de l'Usine Honsel. Elle est remplacée par Monsieur Gaume.

14.0 TRAVAUX ECOLE PRIMAIRE - GYMNASE .

Travaux de réhabilitation et extension des annexes de la salle polyvalente, Attribution des lots n°2-3 et 4 Suite à l'appel d'offres ces lots étaient à réétudier , les offres suivantes ont été retenues :

Lot n°2 Démolitions - Maçonnerie -B A- Réseaux - Ent. CARVIL = 1 101 926.31 F

Lot n° 3 Charpente Bois : Ent. CLAUDET R = 344 509.93 F après déduction d'un rabais consenti de 7.37322% pour lots 3 et 4 groupés .

Lot n° 4 Couverture - Bac acier - Zinguerie : Ent . CLAUDET R = 283 619.72 F après déduction d'un rabais consenti de 7.37322% pour lots 3 et 4 groupés .

15.0 LETTRE M. RACLE

Suite au dernier courrier de Monsieur Racle , le dossier a été confié à Maître Coppi qui apportera une réponse à Monsieur Racle .

16.0 SYNDICAT

L'inauguration de la station d'épuration aura lieu le 14 Octobre 2000.

17.0 S.N.C.F.

Courrier de Monsieur Humbert, président du Conseil Régional concernant le risque d'une suppression de la ligne TGV Paris - Frasne - Lausanne. Monsieur Humbert se veut très rassurant et confiant quant au devenir de cette ligne TGV, puisque d'importantes sommes d'argent sont prévues afin de modifier certaines zones "lentes", et ainsi favoriser le développement des passages TGV par cette ligne.

18.0 SCRUTIN DU 24.9.2000

Composition des bureaux de vote.

19.0 DIVERS

Le SIADET ayant édité deux brochures sur le patrimoine local, ("les pierres qui parlent" et "les faces cachées de l'eau"), France 3 a réalisé une émission de 5 minutes, diffusée le mardi 19 Septembre et évoquant les réalisations effectuées par le SIADET, ainsi que les trésors cachés de notre territoire.

- Baptême de la rue qui dessert la 3ème tranche du lotissement La Chapelle : RUE ST EXUPERY , cette rue va de la Rue de la Chapelle à la Rue du Capitaine Pinel .

- Etude environnementale complémentaire dans le cadre de la révision du POS afin d'avoir tous les éléments pour étudier l'extension de la zone Est sur les 4 côtés . Cette mission est donnée au Cabinet Etude Environnement 1 Rue des Carrières à Villars Saint Georges (Doubs) .

- Ouverture de crédits complémentaires sur l'opération n°249 " Chemin piétons Quartier de la Gare-Collège " pour le montant de 21 500F qui seront prélevés sur l'excédent de fonctionnement

- Le Maire est autorisé à représenter les intérêts de la Commune dans le litige entre la Commune - Boisellerie Petite contre M.Lenoir et autres ,est autorisé également à s'adjoindre les services de Maitre COPPI Avocat .

- Modification du temps de travail de 2 postes d'agent d'entretien , suite à l'ouverture d'une 4ème classe à l'Ecole maternelle :

Le poste d'agent d'entretien de 18H/39è passe à 34H30/39è à compter du 1er septembre 2000 pour l'école maternelle .

Le poste d'agent d'entretien de 18H/39è passe à 18H30/39è intervenant dans les écoles Primaire et Maternelle à compter du 6 septembre 2000.

- Adhésion de la Commune à l'Agence Nationale pour les chèques vacances pour le besoin des activités ados prévues dans le cadre du contrat temps libre .

- Vote d'une subvention de 200 F à l'Association " Elles aussi " 17 Rue Proudhon .

Le Maire : NICOLET Jacques

4.0 Intercommunalité

Le 25 septembre dernier, le maire a assisté à une réunion en sous-préfecture concernant l'intercommunalité; le Sous-Préfet lui a demandé de remettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal, le vote de la séance du 20 juillet 2000 d'où il est ressorti que l'intercommunalité se ferait, en ce qui concerne FRASNE, avec le périmètre du SIADET. Consultés un par un, chaque élu s'est prononcé contre une nouvelle délibération à ce sujet. Par ailleurs, lors d'une entrevue avec le Préfet de Région, celui-ci a fait savoir que l'intercommunalité, quel que soit le périmètre choisi, ne pourrait se faire pour le 1er janvier 2001, en raison de la durée des procédures administratives prévue par la loi. Par conséquent, l'intégration de FRASNE dans une communauté de communes sera remise à l'ordre du jour après les élections municipales des 11 et 18 mars 2001.

Une mise au point paraissant nécessaire pour éviter les interprétations erronées, le maire rappelle les faits :

Suite à plusieurs rencontres dans les différents secteurs de Frasne, Levier, du Val d'Usiers, des réunions d'information ont été organisées pour que chaque élu dispose de tous les éléments concernant l'INTERCOMMUNALITE, afin de pouvoir se prononcer en connaissance de cause. Dans tous les cas, au cours de la présentation du dossier de l'intercommunalité, une étude comparative a été faite sur les périmètres proposés :

Les présidents, Mr LIGIER, Mr GURTNER, ont présenté la C.C.L et le S.I.A.D.E.T aux conseillers municipaux de Frasne, Mr BOUDAY ayant invité tous les conseillers du SYNDICAT à une réunion d'information.

Les Communes ont été appelées à voter -

Sur les 22 communes concernées,

- 14 communes ont voté pour le SIADET, soit 7473 habitants
- 6 communes ont voté pour le SYNDICAT, soit 2319 habitants
- 1 commune ne s'est pas prononcée
- 1 commune a refusé le principe de l'intercommunalité

CONCLUSIONS

1°) il apparaît clairement une volonté de réaliser l'intercommunalité.

2°) la majorité des communes se prononce pour le périmètre SIADET, selon le vote - démocratique - il n'y a aucun obstacle à ce que l'intercommunalité soit mise en place à partir de janvier 2001.

3°) le Conseil Municipal de FRASNE à l'unanimité s'insurge contre la pression qui a été exercée pour recommencer le vote afin de réaliser l'intercommunalité sur le périmètre SYNDICAT, et considère qu'il s'agit d'une atteinte à son intégrité.

4°) le maire tient aussi à souligner les divergences entre Mr le Sous-Préfet qui envisagerait une intercommunalité dans le périmètre du SYNDICAT, et Mr le Préfet de Région qui se réfère au canton.

5°) à aucun moment Frasne n'a cherché à influencer les autres communes du SYNDICAT, ne les a pas non plus empêchées de rejoindre le SIADET, et de ce fait, refuse de porter la responsabilité de l'échec de l'intercommunalité.

A aucun moment LEVIER n'a pensé faire cavalier seul avec le district.

6°) une conséquence directe est à déplorer : Frasne, Levier et le Val d'Usiers ont des projets de développement économique à court terme qui ne pourront peut-être pas se réaliser, faute d'entente.

Si ces trois communes sont pénalisées, c'est aussi tout le secteur qui est perdant. Il est vrai que le développement économique n'a jamais été une priorité du Syndicat.

5.0 P.O.S.

Une demande d'étude a été effectuée auprès du cabinet GUINCHARD concernant la faune et la flore de la zone 3NA, à gauche de la Rue du Lothaud (derrière le hangar à M. Pierre ROUSSELET), afin de pouvoir agrandir le terrain disponible à une éventuelle zone industrielle. A ce propos, si un branchement ferroviaire s'avérait nécessaire à cet endroit, il serait techniquement possible, d'après les techniciens SNCF, d'en construire un. Des études plus approfondies seront effectuées concernant l'installation d'un industriel dans cette zone, avec possibilité d'une desserte ferroviaire.

6.0 Compte-rendu de la réunion SIADET

Lors de cette réunion, une présentation de différentes plaquettes a été effectuée. Elles ont été éditées dans le cadre d'un contrat de développement local à vocation touristique, notamment portant sur le patrimoine naturel ("Faces cachées de l'eau") et historique ("Les pierres qui parlent") de différentes communes du SIADET, ainsi qu'une brochure présentant le TGV-ENVIRONNEMENT, distribuée dans les organismes agréés (offices de tourisme, mairies, gares...).

Présentation du "Pays": espace de projet regroupant 4 cantons: Pontarlier, Levier, Montbenoît et Mouthe, dans le cadre d'un contrat de plan Etat-Région et dans lequel des programmes territoriaux devront être mis en place. Une étude du périmètre de la structure du "Pays" sera lancée, comprenant 6 étapes, dont une réflexion intercommunale et revenant à 2F par habitant.

Bilan de la saison touristique : plutôt mitigé et contradictoire:
les visites sont en hausse pour les activités artisanales (fromageries, scieries, églises , le patrimoine bâti)
en baisse pour les sites naturels : visites de l'ONF payantes .
Le prix du voyage en malle-poste est jugé trop élevé (200F par adulte) .

* LE PAYS

L'Assemblée générale du 4 octobre a permis de présenter le Pays :

C'est un territoire de projets, il permet de mobiliser des crédits importants pour les projets s'inscrivant dans la politique territoriale .

De nombreuses interrogations sont soulevées au cours de la discussion :

Le pays est une structure qui s'ajoute alors que la réflexion sur l'intercommunalité n'est pas achevée . Pour les habitants cela devient trop complexe et les responsabilités des élus peuvent en être diminuées ;

La décision est rapide , tous les conseillers ne sont pas encore informés , mais elle se fait simultanément avec les autres syndicats et communautés de communes du Haut-Doubs.

Le contenu de la délibération lance une procédure "chèque en blanc" , Actions , objectifs et liens avec les autres partenaires sont "vides" , le processus s'engage sans réflexion réelle .

L'organisme coordinateur doit être une structure , créée pour la circonstance .

Après ces nombreux échanges , et proposant d'informer fréquemment les délégués sur l'avancement du dossier , le Président propose que le territoire du SIADET entre dans l'étude du périmètre du Pays du Haut-Doubs . Deux délégués sont proposés : JP Gurtner , C.Kovacic . (la délibération a été rédigée selon le modèle envoyé par la Sous-Préfecture).

7.0 Redevance Ordures Ménagères

Le tonnage des ordures ménagères ayant considérablement augmenté, la redevance passera de 396F à 410F par adulte, sur la base de 1125 parts.

8.0 Autorisation administrative pour BOUYGUES Télécom

Une société travaillant pour BOUYGUES Télécom demande pour réaliser une étude pour l'installation d'un relais de télécommunication à l'intérieur du clocher, une autorisation administrative a été délivrée. Ce protocole d'accord n'engage en rien la commune; une fois cette étude faite , un contrat sera établi pour une redevance annuelle . Les travaux d'installation (réfection du plancher, installation d'abat-son spéciaux...) sont à la charge de BOUYGUES Télécom.

9.0 Divers

- Déchetterie :

Suite au dernier courrier reçu de la Commission de Protection des Eaux concernant notre décharge, il devient urgent d'étudier la mise en place d'une déchetterie. La commune proposera un terrain pour en installer une .

Egoûts du Groupe Xavier Marmier: ces egoûts étant fréquemment bouchés, une entreprise a effectué un forage à l'emplacement du puits perdu, afin de tenter de le remettre en service .

Bilan situation bois: entre l'étang du Moulin, les maisons de l'étang Lucien et Bouverans, ce sont 21480,92 mètres cubes de châblis qui sont stockés et arrosés.

Entre les parcelles vendues à l'unité du produit (UP), les bois façonnés vendus (BF) et les ventes amiables (VA), c'est un total de 17925 mètres cubes qui a été vendu. La perte d'exploitation est estimée à au moins 25%. 1000 à 1500 mètres cubes restent à exploiter, qui seront stockés à Bouverans.

Occupation des salles: en raison des travaux de la salle polyvalente, de nombreuses associations ne pourront en profiter cet hiver et notamment les écoles. Un organigramme sera établi pour l'utilisation du gymnase du Groupe Xavier Marmier.

Halte-garderie, Demande de subvention auprès de la CAF réactualisée , sur un coût total révisé de 771 300 F HT .

Ouverture de crédits complémentaires au Budget Bois :

- à l'article 60612 10 000F
- à l'article 611 1 690 000F.
- à l'article 6248 250 000F
- à l'article 6611 18 400F

financés par l'inscription des prêts réalisés pour la sortie et le stockage des bois :

- à l'article 16412 6 360 000F

Demandes de subvention :

- auprès du Conseil Général pour le projet de liaison de la Rue du Lhotaud à la Zone 3NA (Sécurité) , coût total de l'opération 141 900F .
- auprès du Conseil Général pour la réfection du Chemin de Pouaille étant donné que la demande déposée par l'Association Focière n'a pu aboutir puisqu'il s'agit d'un chemin rural donc Communal (ce sont les chemins d'exploitation qui sont pris en charge par l'Association Foncière)

Avenant n°1 au Marché passé avec la Forestière de Franche Comté pour exploiter 5000m3 de chablis supplémentaires à 110F HT le m3 .

Mission de contrôle technique confiée à la SOCOTEC Agence de Besançon pour les travaux de réhabilitation et extension de la salle polyvalente .

Le Maire :

NICOLET Jacques

MAIRIE
DE
FRASNE

25560 - DOUBS
Tél. 03 81 49 83 17

Compte rendu de réunion Conseil municipal

Frasne le : 05-janv-01

du :

jeudi 16 novembre 2000

1.0 Approbation du compte - rendu de la séance du 12/10/2000

Précisions suite à une observation sur les propositions faites aux communes appelées à se prononcer sur l'INTERCOMMUNALITE:

1995 - demande de FRASNE au SYNDICAT de réfléchir sur l'Intercommunalité

1997 - demande de DOMPIERRE au SYNDICAT de réfléchir sur l'Intercommunalité

1999 - Le maire a insisté auprès du Conseiller Général, Mr Louis PHILIPPE, et du Président du SIADET J.P GURTNER pour présenter un projet d'Intercommunalité sur les 22 communes.

Toutes les communes ont participé aux réunions d'information

Toutes les communes ont répondu au questionnaire réalisé par le SIADET

Toutes les communes ont assisté au compte-rendu de ce questionnaire à COURVIERES

Il est à noter que les Communes DESERVILLERS et environs ne disposaient pas des mêmes propositions de choix que les Communes du Syndicat.

Exp: DESERVILLERS et environs : 3 propositions : CC AMANCEY, SIADET, ne pas se prononcer

Communes du SYNDICAT : 3 propositions : SYNDICAT, SIADET, ne pas se prononcer

VAL D'USIERS : 1ère réflexion intercommunalité entre les 3, voir 4 Communes avec EVILLERS, autres possibilités : CCL PONTARLIER, SIADET, ne pas se prononcer.

- Toutes les Communes avaient plusieurs choix à leur disposition, les Conseils Municipaux ont tous délibéré en connaissance de cause et en fonction d'un périmètre connu.

- Il en ressort bien que toutes les Communes avaient la volonté de faire l'Intercommunalité dans un périmètre connu, avec des Communes où l'on avait réalisé des dossiers importants ensemble

Le périmètre de l'Intercommunalité doit être continu et sans enclave, ce qui ne permettait pas à BANNANS d'adhérer "seul" au SIADET ou à DESERVILLERS au SYNDICAT.

2.0 URBANISME -

- D.I.A.

- Permis de construire:

- Monsieur Roland CLAUDET, concernant un bâtiment de stockage et d'exposition.

- Monsieur Christophe RAVIER pour une maison d'habitation, rue du moulin.

- Certificats d'urbanisme:

- Monsieur Matteo PIEMONTESE, pour la parcelle de terrain située derrière sa maison.

- Monsieur Christophe JAVAUX, pour le terrain situé rue de Traverse.

- Le Département du Doubs, pour la route située entre l'usine CLAUDET et le bâtiment de la D.D.E.

- Aménagement de la plateforme de la Société Parisienne des sciures (SPPS):

Des sondages ont été réalisés et démontrent que le terrain convient pour réaliser cette plateforme. Les arrêtés de subventions correspondant à cette opération ont déjà été notifiés.

Le Conseil Municipal décide de faire une route de 5.5 m de large, et de rester ainsi sur le terrain communal. Le revêtement de route sera refait depuis chez Monsieur Luc COURDIER, avec un caniveau, côté Jean-Charles COURDIER.

3.0 Compte - rendu des Conseils d'Ecole

- Ecole Maternelle:

Les enseignants remercient la Commune pour les travaux réalisés.

Les directeurs et directrices d'écoles maternelles (dont Madame BRUTILLOT pour Frasne) sont actuellement en grève administrative, afin d'obtenir du temps pour pouvoir assumer leurs tâches administratives, comme c'est le cas pour les directeurs d'écoles primaires.

Il est à noter que pour les deux prochaines années, les effectifs des enfants de 3 ans sont nettement en baisse: seulement 16 enfants pour la rentrée 2001, d'où la nécessité d'une réflexion sur l'investissement, avec les enseignants .

Le montant des subventions de la commune par élève est de 220 F, dont 170 F pour les fournitures scolaires et 50 F à la coopérative scolaire .

- Collège:

A la rentrée 2000, 322 élèves ont été accueillis, contre 308 en 1999.

Projet d'établissement: exposition sur la jeunesse.

Deux aides-éducateurs supplémentaires devraient compléter prochainement le personnel du collège, à la demande de Madame DEPOIRE.

N'ayant actuellement pas de salles de sport disponibles sur Frasne (pour cause de travaux), les enseignants du collège demandent au Conseil Général de bien vouloir prendre en compte financièrement le transport des élèves vers Mignovillard ou Levier qui possèdent des salles.

Des précisions suite à l'article paru dans l'EST REPUBLICAIN

- Le montage du parquet se fait après les cours , le vendredi

- Le démontage le lundi matin

- Le club du 3è âge ne fait qu'une journée de l'Amitié , en 2000 c'était pendant les vacances scolaires

- Quant aux trottoirs non déneigés , on peut se rendre à la salle par un autre itinéraire .

Le Conseil Municipal à l'unanimité , souhaite que le Conseil Général règle ce problème avec la construction d'un gymnase proche du Collège ; dans ce but , le Conseil Général a fait l'acquisition de terrain et procède à des échanges

4.0 Compte - rendu de réunion SYNDICAT

Le compte-rendu a été lu à tout le Conseil Municipal .-

Principal point concernant la commune de Frasne: l'assainissement. Il est à noter que depuis le début du projet de création de la station d'épuration, la commune de Frasne avait insisté sur la nécessité de prévoir dans ce projet l'assainissement des maisons situées à l'étang Lucien. Le Bureau semble oublier cette demande, malgré le rappel qui lui en a été fait par Monsieur le Maire de Frasne au cours de la dernière réunion du Bureau du Syndicat.

5.0 Demande du Centre de découverte des Métiers

Le Centre de découverte des Métiers propose à la commune d'acheter son exposition pour un prix de 50 000 F. Le Conseil Municipal refuse d'effectuer cet achat.

6.0 Demande de terrain

- Dossier des Scieurs: le cabinet RATTE a effectué le relevé topographique.

- Demande de terrain sur une superficie de 1.5 Ha.

7.0 Drain évacuation des eaux pluviales La Chapelle

Le dossier d'évacuation des eaux pluviales du lotissement de la Chapelle est toujours à l'étude , les délais administratifs sont de 6 mois , après dépôt du dossier d'étude REILE , rien ne pourra se faire cet automne .

8.0 Vente de bois Habitants ONF

La vente de bois O.N.F. est infructueuse.

La vente de bois entre habitants laisse quelques regrets , toutes les demandes n'ont pu être satisfaites .

9.0 Photocopieur .

Le photocopieur de la Mairie est en panne.

L' appareil avait été acheté il y a 5 ans, et a produit 500 000 photocopies. Le devis pour sa réparation s'élève à 14 000 F. Le Conseil Municipal décide d'acheter un appareil neuf, pour un coût d'environ 30 000 F (après reprise et remise), afin de pouvoir bénéficier d'un matériel sous garantie.

10.0 Demande pour installation bal monté en hiver .

L'association "Chasse et Pêche" demande l'autorisation d'installer un bal monté pour le mois de Mars. Le Maire décide de se renseigner sur les responsabilités communales encourues en cas de problèmes dûs à des chûtes de neige sur ces structures légères, avant de prendre une décision.

11.0 S.D.I.S

Contribution communale au budget du S.D.I.S.:

Le budget annuel du SDIS s'élève à 150 millions de Francs, dont 103 millions à la charge des communes, et 47 millions à la charge du Conseil Général.

Pour la commune de Frasne, le coût par habitant s'élève à 132 F par an, soit 218 395 F + les fluides EDF, EAU, FUEL .

12.0 Groupe Xavier Marmier

Le plafond du garage du groupe X. Marmier ainsi qu'une partie du sous-sol non encore traité se dégradent fortement. Montant du devis pour la réparation: 81 000 F.

Il est à noter que les véhicules des personnes résidant au collège n'ont pas accès à ces garages; seule la voiture de fonction du collège y est logée.

13.0 Projet BOUYGUES Clocher

La société BOUYGUES TELECOM a pour projet l'installation d'une antenne relais dans le clocher de l'église. Cette société propose à la commune de réaliser des accès au clocher, par des échelles et des escaliers internes. Les 4 abats-sons seront refaits en résine - matériau qui est perméable aux ondes. Le paratonnerre sera refait.

Le bail proposé par la Société BOUYGUES est d'une durée de 15 ans. Le Conseil Municipal préfère un bail d'une durée de 10 ans.

Le montant de la redevance annuelle versée par la société BOUYGUES à la commune est fixé à 30 000 F.

14.0 Résultat de l'appel d'offres éclairage rue St Exupéry

Les travaux ont été adjugés à l'entreprise GUYOT Gilles pour un montant de 45 770 F, toutes les suggestions confondues .

15.0 Travaux Gymnase

Le toit du gymnase a été réparé, il n'y a plus de gouttières; c'est actuellement le chauffage qui est défaillant: les tuyaux enterrés sont défectueux .

L'entreprise GODIN a établi un devis pour un montant de 22 656 F pour remettre en état .

16.0 Courrier pour l'utilisation des salles repas de familles

La Préfecture rappelle que les familles désirant utiliser les salles pour des repas de familles sont tenues de déclarer en mairie le nom des cuisiniers ou traiteurs qui réaliseront ces repas. Cette mesure est prise afin de limiter le travail au noir.

17.0 Divers:

- Ecole de musique:

le Conseil Municipal avait accordé l'année dernière une subvention de 15 000 F pour l'achat de partitions. L'Ecole de Musique demande que cette mesure soit renouvelée chaque année. Le Conseil Municipal rappelle que cette subvention avait un caractère exceptionnel, et étudiera la possibilité de revoir la subvention accordée par élève chaque année.

- S.I.A.D.E.T.:

Le SIADET a invité toutes les "personnes ressource" qui ont participé aux animations de cet été, à une réunion le 9 Novembre dernier, afin de faire le bilan de cette saison touristique. A cette occasion les nouvelles plaquettes du SIADET ont été présentées.

- Demande des Eclaireurs de France concernant une salle pour loger pendant une nuit (du 2 au 3 Janvier 2001) huit jeunes encadrés par deux animateurs - ce groupe réalisant la traversée du Jura en ski de fond.

- S.P.A. Demande de subvention: cette demande sera examinée en même temps que les autres au budget général.

- Lettre du Conseil Général concernant l'ouverture restreinte de certains bureaux de poste, dont Boujailles et La Rivière Dugeon, soutien du Conseil Municipal.

- Le Conseil Municipal décide de créer une adresse électronique sur Internet pour un coût de 1200 F par an. Mot-clé pour accéder à cette page: Gain +.

- Demande de Madame BERRURIER, infirmière faisant partie de l'association CODES, afin de trouver un local pour prendre en charge les personnes en difficultés sociales.

- Le véhicule de la commune ayant été accidenté, il devient nécessaire de le changer, le coût des réparations étant supérieur à la valeur du véhicule (15 000F)

- Indemnité du Maire : la loi du 5 Avril 2000 modifie l'indemnité des maires. Le taux maximum de cette indemnité est de 43% de l'indice 1015, au lieu de 31 % au départ. Le Conseil Municipal décide de réévaluer l'indemnité du Maire, et de la passer de 20 à 28 % de l'indice 1015, et cela à effet rétroactif au 1er Mai 2000.

- Les employés municipaux ne pouvant prétendre au 13e mois en tant que fonctionnaires, le Conseil Municipal accepte leur demande de passer au régime indemnitaire, ce qui leur permettra de pouvoir obtenir une prime annuelle. Ce régime indemnitaire est déjà appliqué à Levier, ou au Syndicat du Plateau de Frasne.

-Avenant n°2 au Marché passé avec la Forestière de Franche-Comté pour exploiter 3000m3 de chablis supplémentaires à 110F HT le m3.

- Ouverture de crédits complémentaires sur les opérations suivantes :

n° 194 Matériel pour 3 150 F , n°212 Matériel de transport pour 19 136 F , n°222 Cessay pour 25 920 F , n°232 Etude ZAC pour 49 531 F . Soit un total de 97 737 F par un virement de l'Opération n°241 Place de la Gare .

Le Maire :

NICOLET Jacques

Compte rendu de réunion

Conseil municipal

Frasne le : 05-janv-01

du :

jeudi 14 décembre 2000

1.0 Approbation du compte - rendu de la séance du 16/11/2000

Une précision est à apporter par la Société de musique en ce qui concerne la subvention demandée par l'école de musique pour l'achat de partitions: l'objet de la demande portait sur un accord de principe de la municipalité, et non pas sur un montant fixé. Cet investissement annuel permettrait de constituer une bibliothèque de partitions.

2.0 URBANISME - DIA

Permis de construire:

- Le GAEC MARMIER de l'Etang dépose un permis pour la réfection d'une loge au lieu dit Latiaux; cette loge avait été endommagée lors de la tempête de l'année dernière.
- M. GUIBELIN Pierre dépose un permis pour la rénovation de l'ancienne maison ZUCCHI, et la création de huit logements. Il conviendra de créer des places de parking en nombre suffisant afin de répondre aux normes obligatoires.

Déclarations de travaux:

- Itineris dépose une demande pour effectuer le changement des abat-sons du clocher.
- Monsieur SERRETTE Hervé pour la pose de deux Velux dans ses combles.

D.I.A.

Monsieur RAVIER Christophe demande l'autorisation de passer sur le terrain communal, afin de pouvoir desservir sa parcelle. Une commission ira sur place afin de décider de ce qu'il convient de faire.

3.0 DENEIGEMENT

Nouveaux services D.D.E

La D.D.E. ayant modifié ses tournées de déneigement, il n'y aura désormais plus qu'un camion de la D.D.E stationné à Frasne. Ce camion partira de Frasne, et desservira la route depuis la borne du Jura jusqu'à Chaffois. Un autre camion partira de Levier et déneigera la route de Levier à Vaux et Chantegrue. Les accès aux autres villages seront déneigés par des sociétés privées. De plus, la D.D.E. n'affectera plus qu'un seul employé par camion.

Le Conseil Municipal émet de vives réserves quant à ce projet, et décide d'adresser un courrier dans ce sens à la D.D.E.

4.0 DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Afin de permettre l'aménagement de la zone 3 Na située derrière l'usine CEBE, il sera nécessaire de créer une voie d'accès entre l'usine et le bâtiment de la D.D.E. Les autorisations ont été demandées aux intéressés
- Demande d'achat pour une parcelle de 15 à 30 hectares possédant un grand bâtiment, pour la création d'une pension pour chiens, chats et chevaux.
- La société CODEREAL 3D de Belfort, recherche un terrain de 2 000 à 8 000 m², afin d'implanter une usine de fabrication de gros outillage d'injection plastique.

5.0 FUTUR LOTISSEMENT " CROIX DE MISSION "

Il ne reste que deux parcelles disponibles au lotissement de la Chapelle.

Le projet de plan pour un lotissement au lieu-dit Croix de Mission doit être reconsidéré: la route à créer devrait pouvoir permettre l'accès à la parcelle du Nouveau Logis.

6.0 COMPTE-RENDU REUNION POUR LE DRAIN - LOTISSEMENT LA CHAPELLE

Monsieur DUC de l'Agence Foncière est venu constater l'état du drain partant du lotissement de la Chapelle jusqu'à la parcelle à Monsieur MARMIER, après le chalet du ski de fond.

7.0 CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE

Madame DEPOIRE ayant adressé une convocation pour le conseil d'école directement à Monsieur HUMBEY en tant que représentant de la commune, Monsieur le Maire n'a pas été informé de cette réunion. Monsieur HUMBEY étant en vacances à cette période, il n'y a ainsi eu aucun représentant de la commune à cette réunion, ce qui est à regretter, mais n'est pas du fait de la Mairie.

CONSEIL D'ECOLE DU GROUPE SCOLAIRE du 21 novembre 2000:

- Les élections au conseil d'école ont eu lieu: 58 votants sur 105 inscrits.
- 3 nouvelles inscriptions d'enfants sont enregistrées, ce qui porte à 131 le nombre d'élèves.
- Le groupe scolaire accueille 36 enfants de maternelle.
- Le conseil d'école remercie la Mairie pour les travaux d'amélioration du cadre de vie qui ont été réalisés, ainsi que pour l'informatisation des classes.
- Le Conseil Municipal décide de ne pas participer à l'achat de nouveau matériel de ski de fond. Cet achat n'est pas justifié, du fait que ce matériel pourrait être loué plutôt qu'acheté, et coûterait ainsi moins cher. D'autre part, il n'y a personne pour entretenir ce matériel.

8.0 COMPTE-RENDU BUDGET ASSOCIATION FONCIERE

Le chemin de Pouaille étant un chemin rural, son entretien est du ressort communal.

Il conviendra à l'avenir d'établir un calendrier des différents travaux à réaliser.

La participation 30F par hectare ayant été acceptée par les membres de l'Association Foncière un programme de rénovation des chemins d'exploitation pourra être mis en place rapidement.

9.0 DIVERS

- Cure:

La porte d'entrée de la cure, ainsi que celle de la chapelle sont très abîmées et nécessitent d'être restaurées ou refaites. Les pierres d'angle sont également à ravalement et à rejointoyer; la zinguerie est à revoir et les fenêtres et volets sont à repeindre. Il faudrait envisager la création d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée, un devis a été demandé à Mr VANNOZ.

- Sécurité.

Afin d'assurer la sécurité des élèves sortant des écoles, deux panneaux clignotants seront installés aux endroits adéquats.

- Bulletin municipal: le prochain numéro devrait sortir au début de l'année. Les articles sont à déposer en Mairie.

- Les vœux du Maire auront lieu le samedi 6 janvier 2001 en Mairie à 19 heures.

- Les colis du troisième âge seront distribués le jeudi 21 décembre 2000.

- Signature d'une convention avec l'O.N.F pour la passation des marchés publics d'exploitation des forêts.

- Renouvellement du bail de la Poste.

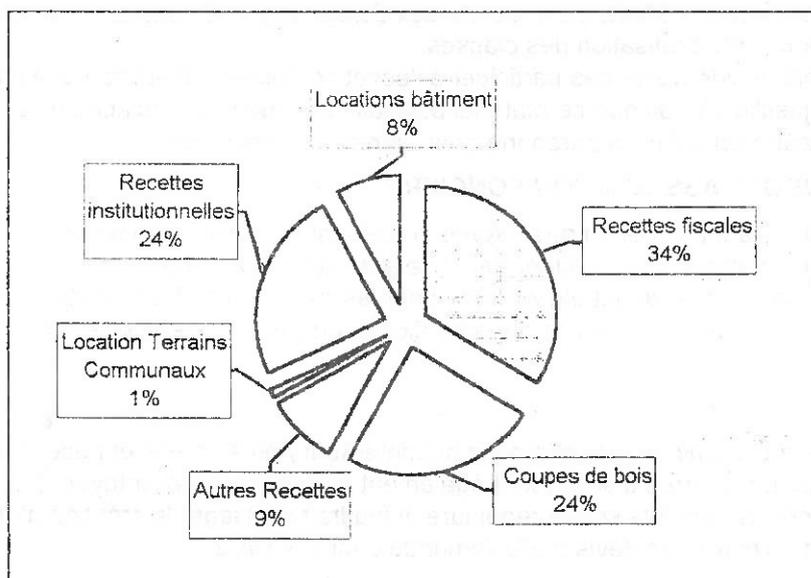
- Renouvellement de la concession de passage pour utiliser le chemin situé Canton de St Flésin.

- Admission en non valeur d'une redevance d'enlèvement des ordures ménagères de 1994, selon l'état des taxes et produits irrécouvrables établi par le trésorier.

Le Maire : **NICOLET Jacques**

EXTRAIT DE L'ANALYSE FINANCIERE DE LA COMMUNE DE FRASNE, ETABLIE PAR LE TRESOR PUBLIC

Structure des produits de fonctionnement en moyenne sur 3 ans



- LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les charges de fonctionnement ont augmenté globalement de plus de **19%** sur la période analysée.

La progression est de **28,5%** pour les « achats et charges externes » qui représentent environ **38%** de ces charges. Certaines dépenses nouvelles sont en effet apparues, comme les prestations offertes dans le cadre du chantier « jeunes » subventionné par le Conseil Général, la location d'une benne à ordures et la charge des pertes d'eau non facturée par le service « Eau » (**84.000 F**). D'autres dépenses irrégulières d'une année sur l'autre ont repris le chemin de la hausse comme les fournitures pour les travaux effectués dans le cadre d'une activité en régie plus soutenue (**+ 70.000 F**), les prestations liées à l'entretien du patrimoine (**+ 168.000 F**), les frais aléatoires de réception, de fêtes et de cérémonies (**+ 20.000 F**) ou les frais de garderie des forêts dépendant des coupes de bois de l'année précédente (**+ 27.000 F**). Enfin, les dépenses de combustible présentent un surplus de **41.000 Francs** entre 1998 et 1999 compensé toutefois par une réduction d'égal montant des factures d'électricité en raison du changement du mode de chauffage de l'école maternelle durant l'été 1998.

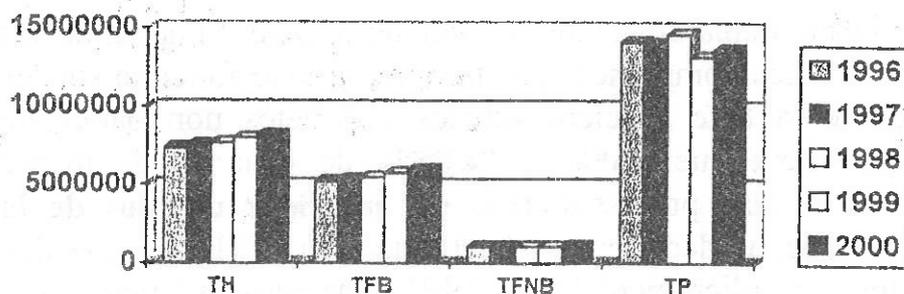
- ANALYSE DE LA FISCALITE

- LE PRODUIT DES IMPOSITIONS

Le produit des impositions directes de la commune de FRASNE a augmenté de **6,25%** depuis 1997. Cette évolution a eu lieu de manière significative entre 1997 et 1998 (**+ 5,16%**) et de façon moindre entre 1998 et 1999 (**+1,43%**) en raison de la diminution des bases de taxe professionnelle.

La base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés non bâties progresse légèrement en 1998 (**+ 0,64%**) et en 1999 (**+1,26%**). Celle de la taxe foncière sur les propriétés bâties monte de **2,26 %** en 1998 et de **4,84%** en 1999. La base de la taxe d'habitation suit de loin l'évolution des bases moyennes départementale, régionale et nationale en 1998 (**+ 2,57%** de 1997 à 1998) mais connaît une progression supérieure en 1999 (**+ 4,02%** de 1998 à 1999). Par contre, l'assiette de la taxe professionnelle croît de **4,27%** en 1998 et baisse de **9,78%** en 1999 par suite de la suppression progressive de la part salariale des bases. Hormis la taxe foncière sur les propriétés non bâties, les trois autres taxes ont connu une variation physique positive de leur base en 1998 et 1999, ce qui témoigne du dynamisme de la Commune.

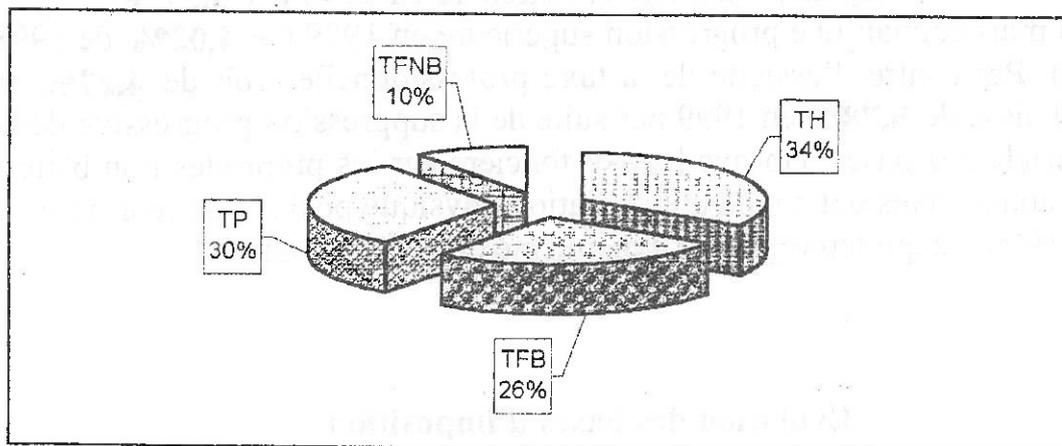
Evolution des bases d'imposition



La comparaison en francs par habitant du produit de chacune des quatre taxes par rapport aux produits moyens calculés pour l'ensemble des communes au niveau départemental ou régional, fait apparaître une **situation normale** pour la taxe d'habitation, une **position au-dessus de la moyenne** pour la taxe sur les propriétés non bâties et **un niveau très en-dessous des moyennes** des communes de la strate pour la taxe professionnelle et la taxe sur les propriétés bâties.

Sur le plan structurel, par rapport aux bases d'imposition, les taxes foncières et la taxe d'habitation donnent un produit fiscal plus important que la taxe professionnelle. Hormis les bases de la taxe foncière sur les propriétés non bâties d'un niveau **supérieur**, les bases d'imposition des trois autres taxes de la commune sont **inférieures ou équivalentes** aux moyennes départementales et régionales. Enfin, à l'exclusion de la base de la taxe professionnelle qui baisse de **1.446.245 Francs**, les bases des trois autres taxes sont en augmentation pour l'exercice 2000.

Répartition des ressources fiscales en 1999



LES TAUX D'IMPOSITION

Par rapport à la moyenne départementale, le taux de la taxe d'habitation est **identique** à celui des autres communes. Les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties ne représentent respectivement que **66%** et **74,85%** de ceux de la même référence. Le taux de la taxe professionnelle est **inférieur de plus de la moitié** à celui de la moyenne départementale. Hormis en 1991, les taux des quatre taxes sont relevés régulièrement depuis 1981. Une pause a toutefois été effectuée en 2000.



- ANALYSE DE LA DETTE

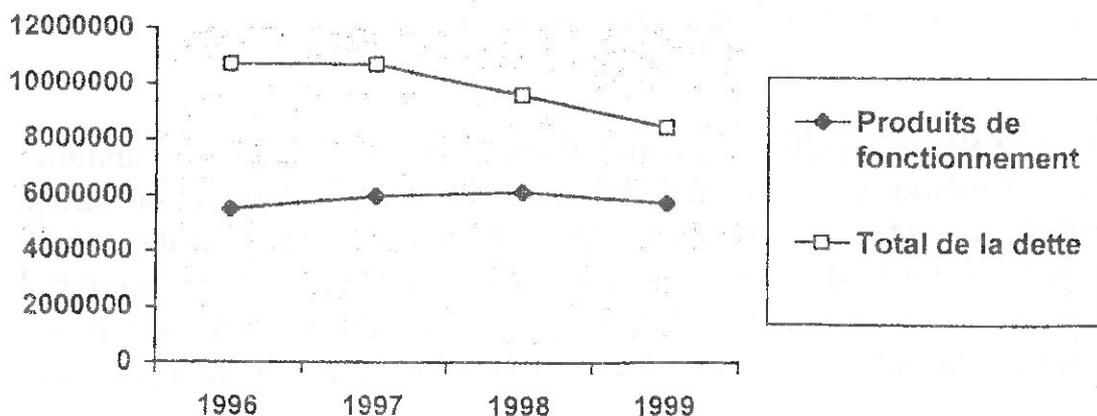
- L'ENCOURS DE LA DETTE

L'encours de la dette a diminué de **3.165.247 F** entre fin 1996 et fin 1999.

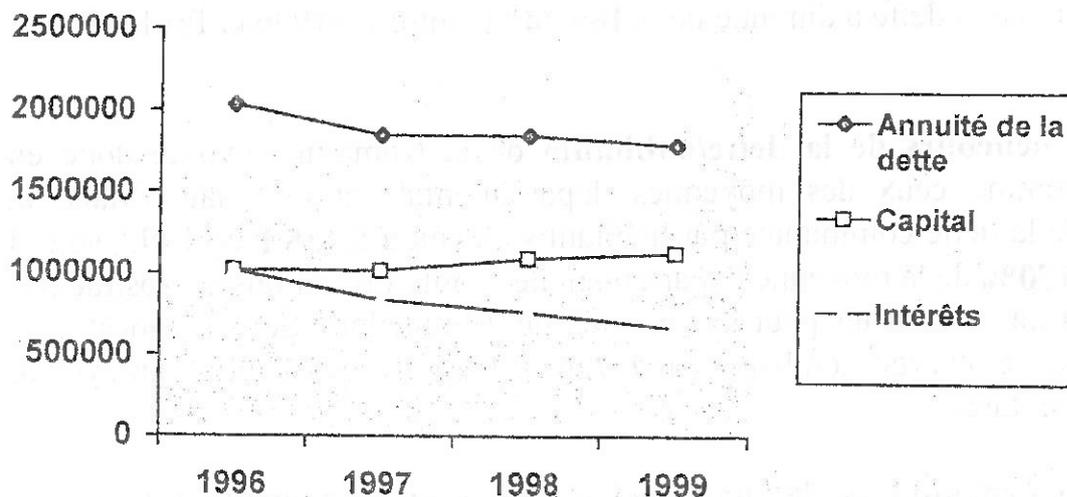
Le ratio «**encours de la dette/habitant**» de la Commune évolue donc en baisse comme ceux des moyennes départementale et régionale. Mais, la charge de la dette communale par habitant s'élevait à **5.135 F** en 1999, soit à près de **170%** de la moyenne départementale. Toutefois, en faisant abstraction des emprunts contractés pour la construction d'immeubles gérés en locations-ventes, cette charge tomberait à **1.720 F/Hab.** et **57%** de la moyenne départementale.

Le ratio «**encours de la dette/recettes de fonctionnement**» est un des indicateurs d'alerte retenu par les pouvoirs publics pour appréhender le surendettement éventuel d'une collectivité. Le seuil d'alerte pour les communes de 500 à 3.500 habitants se situe à 1,54. Le calcul de ce ratio pour la commune de FRASNE démontre que désormais la collectivité se situe **au-dessous** du seuil d'alerte puisqu'il a été de **1,78** en 1997, de **1,57** en 1998 et de **1,49** en 1999.

Encours de la dette



Evolution des remboursements d'emprunts



La charge financière des **annuités de la dette pour chaque habitant** de la commune (**1.082 F/Hab.**) se trouve **deux fois plus élevée** que celle constatée en moyenne pour la même strate de collectivités au niveau du département (**597 F/Hab.** en 1998 et **493 F/Hab.** en 1999) ou de la région (**579 F/Hab.** en 1998 et **544 F/Hab.** en 1999). Toutefois, en introduisant la même remarque qu'au paragraphe précédent sur les emprunts liés aux bâtiments remis en locations-ventes, cette charge tombe à **463 F/Hab.**, donc au-dessous des moyennes départementale et régionale.

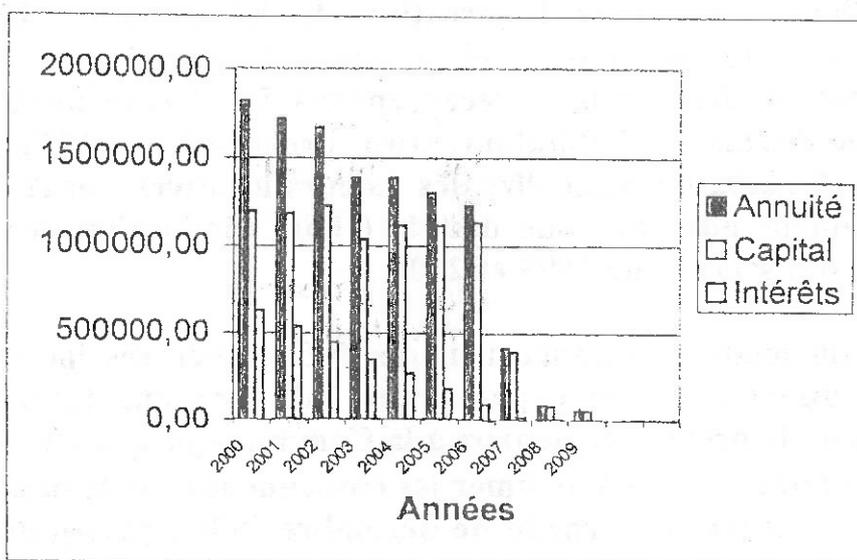
L'étude du **ratio d'équilibre** permet d'analyser l'évolution des annuités d'emprunts. Ce ratio se calcule en additionnant les charges de fonctionnement et le remboursement en capital de la dette, la somme obtenue étant ensuite divisée par le total des produits de fonctionnement (hors éléments exceptionnels). Le seuil à partir duquel la collectivité ne parvient pas à rembourser en capital ses annuités d'emprunts à l'aide de son épargne brute est fixé à **1**.

Le ratio «annuité de la dette/recettes réelles de fonctionnement» est aussi un des critères retenus par la Direction Générale des Collectivités Locales pour apprécier la situation d'endettement d'une collectivité. Celle-ci devient préoccupante lorsque le montant de l'annuité dépasse 22% des recettes réelles de fonctionnement.

L'annuité de la dette de la commune de FRASNE représente de **30 à 31%** des produits de fonctionnement ou de **13 à 14%** sans les prêts à annuités remboursables. Compte tenu de ce qui précède, seule une défaillance de l'entreprise HONSEL mettrait la commune en situation d'endettement important en raison de sa redevance annuelle de location-vente équivalente à plus de **42%** de l'annuité globale des emprunts.

COMMUNE DE FRASNE

Tableau d'amortissement prévisionnel de la dette
(Emprunts du Budget général)



ANNEE	En capital	En intérêts	Annuité totale
2000	1195518,49	627561,44	1823079,93
2001	1184329,32	536483,87	1720813,19
2002	1227959,09	446393,32	1674352,41
2003	1036791,44	351913,07	1388704,51
2004	1117713,47	270991,04	1388704,51
2005	1117817,67	185444,56	1303262,23
2006	1134049,05	98160,54	1232209,59
2007	392226,23	20943,62	413169,85
2008	83440,48	7219,57	90660,05
2009	57859,11	1954,86	59813,97
2010	0	0	0
TOTAL	8547704,35	2547065,89	11094770,24



CONCLUSION

Monsieur le Maire de FRASNE avait été alerté de la situation financière critique de sa Commune les 18 novembre 1996 et 16 mars 1998 en raison du dépassement de trois des quatre critères retenus par la Direction Générale de la Comptabilité Publique pour détecter les communes pouvant connaître des difficultés (Marge d'Autofinancement Courant, critère de rigidité des charges structurelles et ratio de surendettement). A la fin de l'exercice 1999, la situation financière de la Commune de FRASNE se trouvait beaucoup plus satisfaisante puisqu'aucun des seuils de critères d'alerte n'avait été dépassé.

La politique de développement économique et social suivie depuis le début des années 1990 avec la création de lotissements, de zones artisanales et de bâtiments industriels a réussi. La population a crû de près de 7% entre les deux derniers recensements. De 1991 et 2000, la base du produit de la taxe d'habitation aura progressé de 17% (hors revalorisations forfaitaires annuelles des valeurs locatives) et celle de la taxe professionnelle aura presque doublé (hors diminution de la part représentative des salaires de 1999 et 2000).

Mais, le pari du mode de financement des infrastructures industrielles par emprunt direct remboursé par crédit-bail fera encore peser un risque important de prêteur de deniers à la Commune jusque en 2007. En outre, la Commune aura à assumer les conséquences de la destruction massive de sa forêt par la tornade de décembre 1999 : presque plus de recettes forestières de 2004 à 2018 !

Une rapide analyse prospective permet néanmoins une conclusion optimiste. Compte tenu des engagements pris (travaux et emprunts), la Commune de FRASNE serait facilement capable de tenir un rythme annuel de 2.000.000 Francs de dépenses d'équipement de 2001 à 2020, sans recettes exceptionnelles (aliénation de patrimoine), en relevant seulement sa fiscalité de l'inflation et en empruntant 500.000 Francs par an à compter de 2002, donc tout en restant dans une situation d'endettement normal. Les seules conditions de la réussite de cette projection résident dans la vente des 21 600 m³ de bois actuellement stockés si possible sur trois ans, le placement de ce produit et le cantonnement à 2.000.000 Francs de dépenses d'équipement par an (subventions d'environ 30% comprises).



BUDGET BOIS 2000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES	
Charges à caractère général		Total réalisé	Excédent antérieur	
60612	Electricité stockage Etang	7 314,46 F	2	Excédent antérieur reporté Fonct
6068	Autre matières et fournitures	13 129,72 F	28 179,00 F	
611	Façonnage, débardage	3 375 408,15 F	Produits des services	
6132	Locations Aire de stockage	438 262,50 F	7022	Coupes de bois
61524	Entretien de bois et forêts	1 320,00 F	7023	Menus produits forestiers
6182	Doc.générale et Technique	175,00 F	3 601 852,63 F	
6248	Frais de transports	564 602,10 F	63 475,84 F	
6257	Réceptions	190,00 F	Dotations et participations	
6261	Frais d'affranchissement	498,51 F	7471	Subv. Etat : Transport bois
6281	Concours divers	3 205,00 F	63 494,98 F	
6282	Frais de gardiennage 1999	90 845,14 F	Produits exceptionnels	
62871	Frais de personnel	7 900,00 F	773	Dégrèvement taxe foncières
63512	Taxes foncières	85 692,60 F	774	Subventions exceptionnelles
Charges financières			Transfert des charges	
6611	Interêts des emprunts, dettes	18 400,00 F	7918	Autres transferts de charge Fonct
668	Autres charges financières	206,02 F	0,00 F	
TOTAL Dépenses		4 607 149,20 F	TOTAL Recettes	
			4 278 822,45 F	
		DEFICIT =	-328 326,75 F	

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES	
		Total réalisé	Virement de la section de fonct	
1	Solde d'exécution d'inv.report	102 150,00 F	21	Virement de la section de fonct
			0,00 F	
Immobilisations corporelles			Dotations Fonds Divers Réserves	
2117	Invest.Forêt.Programme 2000 : Aire de stockage Etang + Pistes	192 805,00 F	1068	Exédents de fonctionnement
			102 150,00 F	
			Subventions d'investissement	
			1321	Etat pour déblaiement des routes et des pistes Forestières.
			57 000,00 F	
TOTAL Dépenses		294 955,00 F	TOTAL Recettes	
			159 150,00 F	
		DEFICIT =	-135 805,00 F	

Coût de la voie nouvelle : 692 871,11 Frs _ Subvention 245 000 Frs

RESULTAT DEFICIT GLOBAL = 464 131,75 F

EMPRUNT de 1 400 000 Francs à 1,5% qui devra être remboursé dès les premières ventes de bois stockés.

_ Les personnes intéressées par du bois de trituration et des rémanents,
sont priées de s'inscrire en mairie.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2000

FONCTIONNEMENT

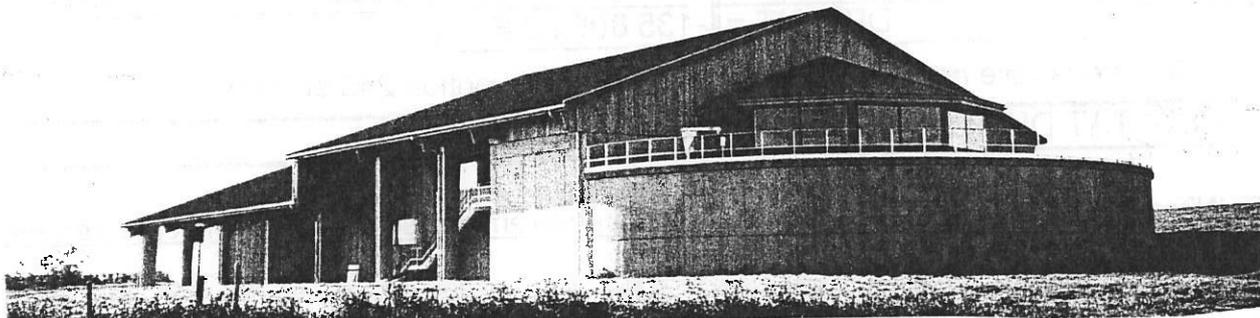
DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère général	Total réalisé	Excédent antérieur	Total réalisé
6066 Carburant	465,00 F	2 Excédent antérieur reporté	410 255,00 F
615 Entretien et réparation: réseau	87 456,38 F		
621 Personnel extérieur au service	58 990,00 F	Produits de gestion courante	
Autres charges gestion courante		70122 Contre valeur agence de l'eau	88 826,76 F
658 Participation Syndicat mixte : Nouvelle station d'épuration *	328 949,00 F	704 Redevance raccord au réseau	31 250,00 F
Impôts, taxes, verst assimilés		7061 Redevance assainissement: 4F/m ³	342 044,00 F
637 Contre valeur agence de l'eau	88 758,45 F	7063 Contribut° commune eaux pluviales	101 920,00 F
Charges financières		Subvent° d'exploitat°	
6611 Intérêts des emprunts, dettes	17 773,91 F	741 Prime d'épuration	18 356,00 F
Dotations aux amortissements		Produit exceptionnels	
6811 Dot.amort.provisions	47 123,95 F	777 Subvent° transférées au résultat	4 079,28 F
TOTAL Dépenses	629 516,69 F	TOTAL Recettes	996 731,04 F
EXCEDENT =		367 214,35 F	

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Sbventions d'investissement	Total réalisé	Excédant d'investissement reporté	Total réalisé
139 Subvent° invest cpte résultat	4 079,28 F	1 Excédent antérieur reporté	84 151,00 F
Emprunts et Dettes assimilées		Amortissement des immos	
1645 Crédit Agricole: capital	16 638,73 F	28151 Amort. installat° complexes	47 123,95 F
Immobilisations en cours			
2315 Puits perdu-assainit- terrain situé vers le groupe scolaire.	23 200,00 F		
TOTAL Dépenses	43 918,01 F	TOTAL Recettes	131 274,95 F
EXCEDENT =		87 356,94 F	

RESULTAT EXCEDENT GLOBAL = 454 571,29 F

* Participation de la commune de FRASNE à hauteur de 36,6 %.



_ STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES _

BUDGET DE L'EAU 2000

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Charges à caractère général		Total réalisé	Excédent antérieur		Total réalisé
605	Achats d'eau	284 882,50 F	2	Excédent antérieur reporté	364 140,00 F
615	Entretien et réparation	15 670,70 F			
621	Personnel extérieur au service	42 500,00 F	Produits de gestion courante		
			7011	Vente d'eau	412 460,68 F
Impôts, taxes, verst assimilés			7064	Location compteurs	38 280,00 F
6355	Redevance versée au FNDAE	18 752,00 F			
			Produits exceptionnels		
Charges financières			777	Subv. transférées au résultat	584,80 F
6611	Intérêts des emprunts, Dettes	17 072,16 F			
Dotations aux amortissements					
6811	Dot. amort. immos incorp. et corp	73 509,19 F			
TOTAL Dépenses		452 386,55 F	TOTAL Recettes		815 465,48 F
EXCEDENT = 363 078,93 F					

INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Sbventions d'investissement		Total réalisé	Excédant d'investissement reporté		Total réalisé
139	Subvent° invest cpte résultat	584,80 F	1	Excédent antérieur reporté	14 373,00 F
Emprunts et Dettes assimilées			Amortissement des immos		
1641	Remboursement du capital	20 227,56 F	2813	Amort. constructions	1 631,00 F
Immobilisations corporelles			28151	Amort. installat° complexes	65 889,75 F
217	Matériel spécifique Compteurs	6 259,00 F	2817	Amort. matériel d'exploitation	5 988,44 F
Immobilisations en cours					
2315	Travaux en cours	8 500,00 F			
TOTAL Dépenses		35 571,36 F	TOTAL Recettes		87 882,19 F
EXCEDENT = 52 310,83 F					

RESULTAT EXCEDENT GLOBAL = 415 389,76 F

La place de la Gare

La place de la gare doit être une carte de visite de FRASNE.

A ce titre son aménagement demande réflexion.

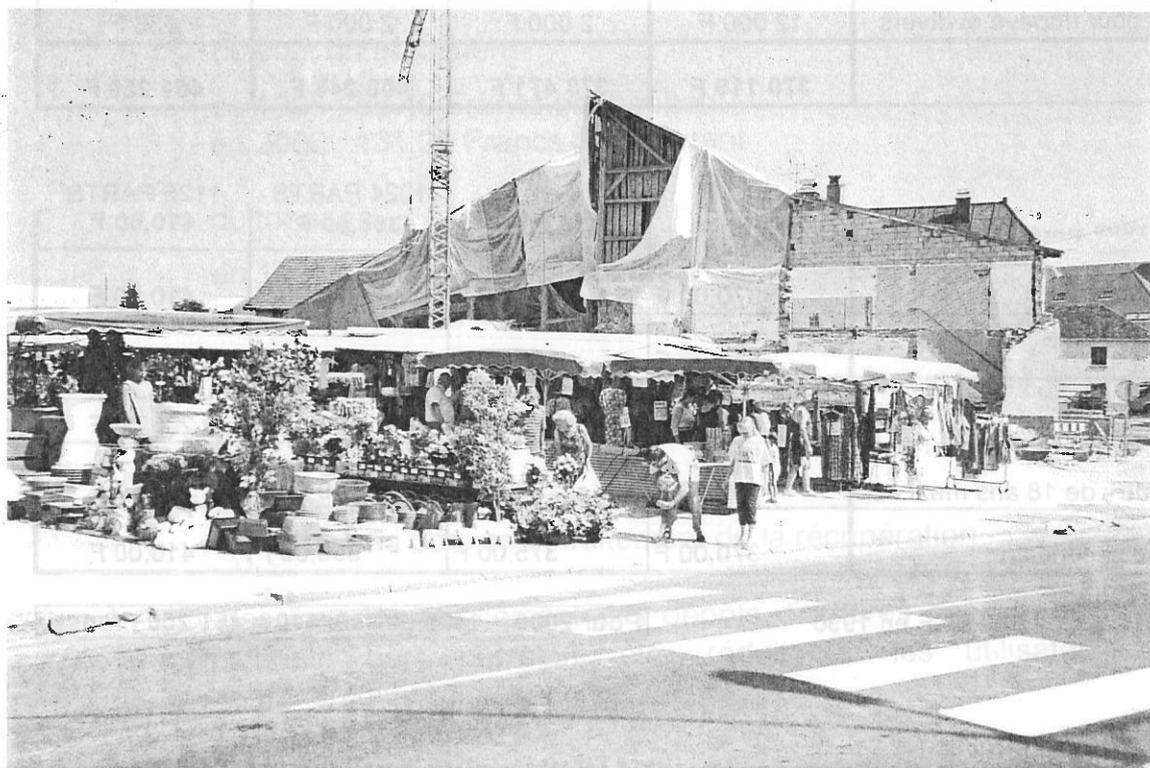
Nous vous avons déjà présenté un plan dans le Bulletin Municipal N°24.

Pour que la place de la gare soit aussi attrayante que fonctionnelle, nous nous sommes entourés de partenaires directement concernés par ce projet :

— La SNCF - EDF- Le Conseil Régional qui apporteront leur quote-part.

La place du marché

Malgré des débuts prometteurs, le marché a disparu.



NB : Le conseil municipal n'a jamais empêché les commerçants ambulants de s'installer à leur gré, la seule contrainte consistant, selon une convention établie à l'avance, de respecter un calendrier et de payer une redevance, comme ailleurs, et comme ceux qui s'installent occasionnellement. C'est à ce niveau qu'il y a eu problème.

La place du marché



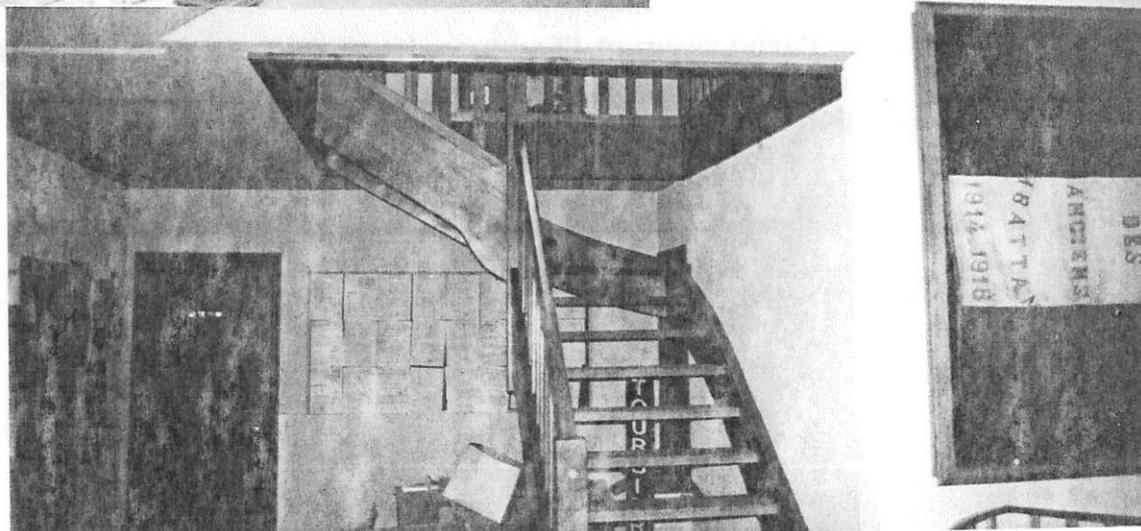
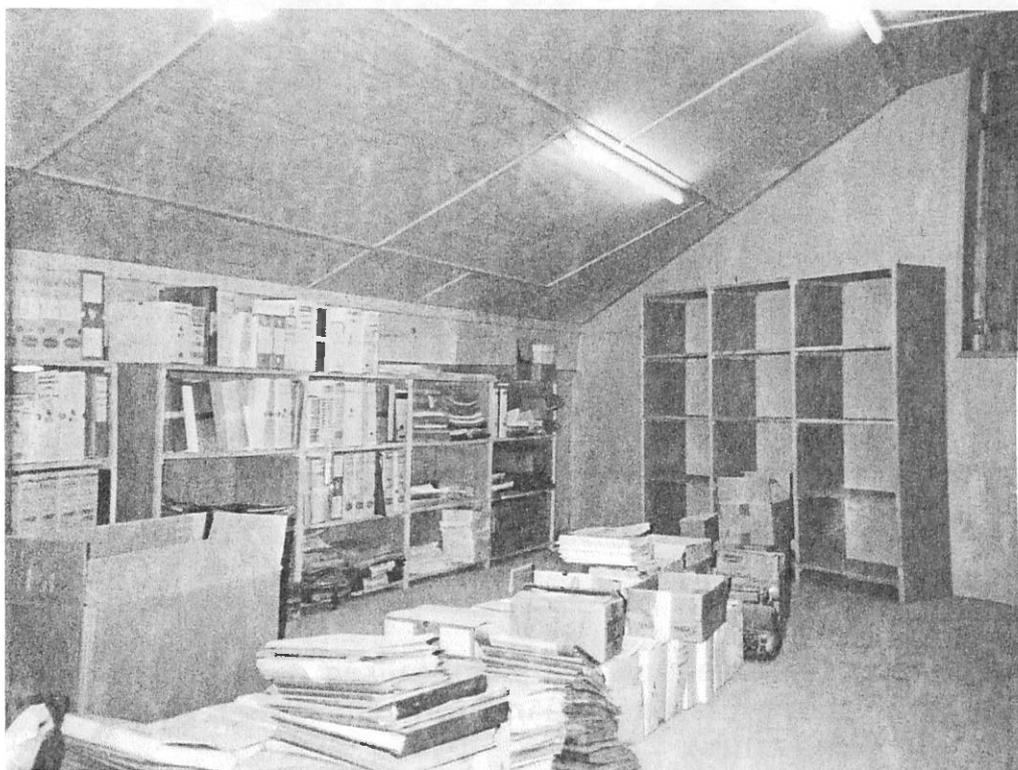
Prochainement y sera installée une fontaine réalisée dans la plus pure tradition des tailleurs de pierre par un artisan local, Emmanuel VITTE, authentique compagnon (du tour de France).

Ainsi, avec l'arboretum et l'Espace - Jeux, qui sera doté de tables et de bancs, la place prendra un caractère convivial pour inciter les habitants, et surtout les automobilistes de passage à s'offrir un moment de repos.

Bâtiment MAIRIE

- 1999 - 2000 -

- Aménagement des combles et toiture
Création d'un escalier → .353 774,25 Francs
 - Aménagement des bureaux et salles des archives → .136 191,54 Francs
 - Aménagement Hall d'entrée → ...43 610,94 Francs
- TOTAL travaux** → ...533 576,73 Francs
- TOTAL SUBVENTION CONSEIL GENERAL** →84 245 Francs



Voirie

• Travaux rue de La Chapelle	→.268 422.10 Francs
Subvention de l'Etat	→60 711 Francs
• Chemin piéton du Collège à la Gare	→....86 933,89 Francs
Subvention de l'Etat	→13 629 Francs
• Caniveaux, revêtement Salle des Fêtes, rue du Stade, liaison piétonne, rue du Stade rue des Ateliers, parking vers la Miroiterie.	
TOTAL	→.....571 841,16 Francs
Subvention de l'Etat	→.....117 701 Francs



Ferme de CESSAY

- **1997** : Aménagement auberge → 201 158,74 Francs
- **1998** : Adduction Eau _ Branchement Téléphone → 126 032,43 Francs
- **2000** : Réfection de la Chapelle → 35 987,84 Francs
- **LOCATION PAR BAIL de Auberge de juillet 97 à janvier 99** →..... 24 500 Francs
- **1999** : Rachat par la commune à la SARL Auberge de Cessay →..... 90 000 Francs.



Groupe Scolaire

• 1997 : Restauration du Groupe Scolaire	→ 298 185,70 Francs
Subvention de l'Etat (24 718 F + 79 320 F + 20000 F)	→.....124 038 Francs
• 1998 : Chauffage du Groupe Scolaire	→ 112 769,45 Francs
• 1999 : 1 ^{re} tranche restauration menuiserie extérieur	→302 740,02 Francs
Subvention Conseil Général	→.....66 698 Francs
• 2000 : 2 ^{ème} tranche restauration menuiserie extérieur	→382 332,64 Francs
Subvention Conseil Général	→.....76 784 Francs
• 2000 : Toiture Gymnase	→ 172 959,78 Francs
Subvention Conseil Général	→.....36 885 Francs
_ TOTAL TRAVAUX	→.1 268 987,59 Francs

TOTAL DES SUBVENTIONS	→.....304 405 Francs
------------------------------	-----------------------------

L'Ecole maternelle

• 1998 : Installation Chauffage Fuel	→ 278 637,25 Francs
Subvention Conseil Général	→.....60 413 Francs

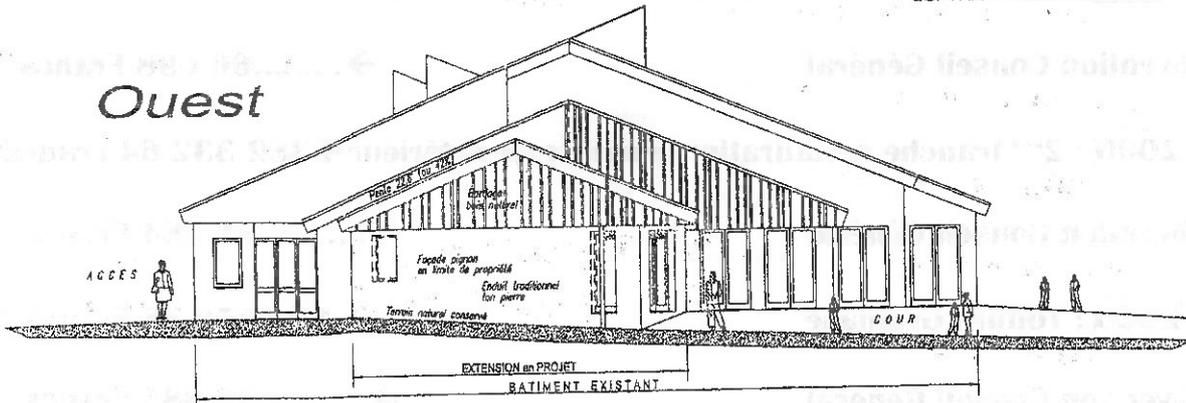
COMMUNE DE FRASNE

PROJET de CREATION d'une SALLE de CLASSE à l'ECOLE MATERNELLE

Propriété exclusive du cabinet Vannoze.
Reproduction, utilisation, communication
interdite sans l'accord écrit du cabinet.
COPYRIGHT 2000 @VANNOZ

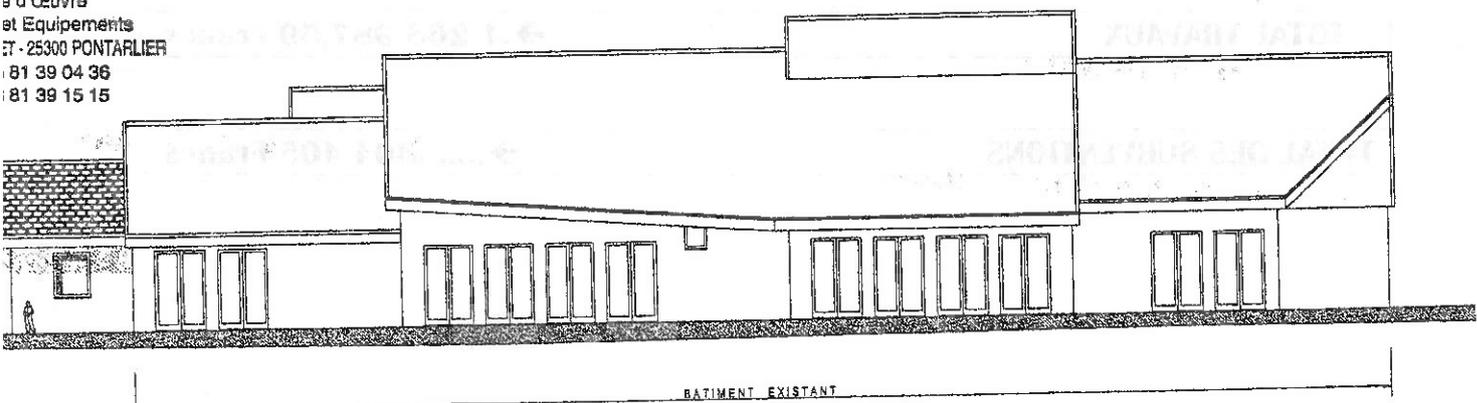
ERNELLE

Ouest

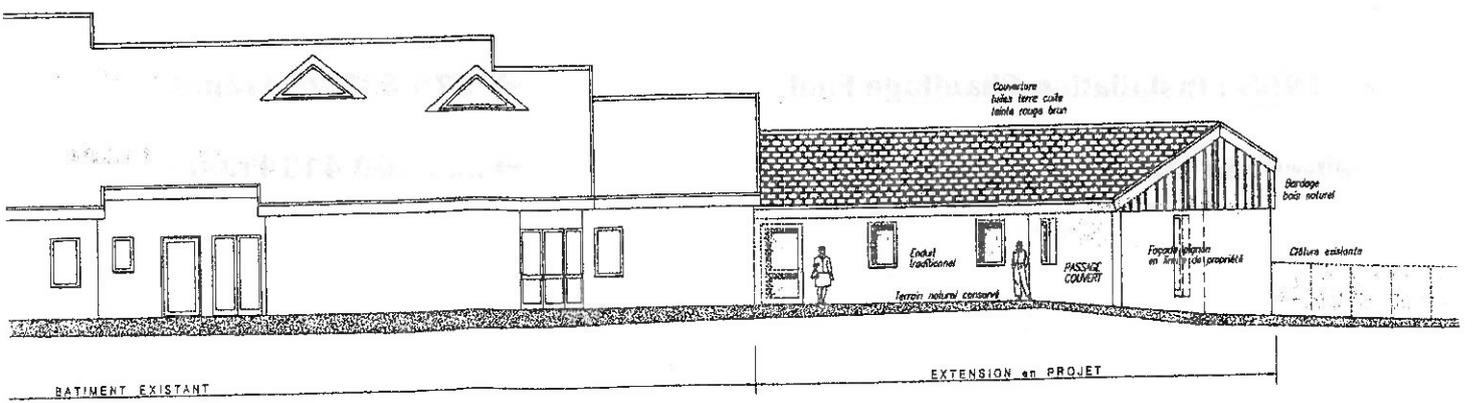


D. VANNOZ
à d'Œuvre
et Equipements
27 - 25300 PONTARLIER
81 39 04 36
81 39 15 15

Sud



Nord



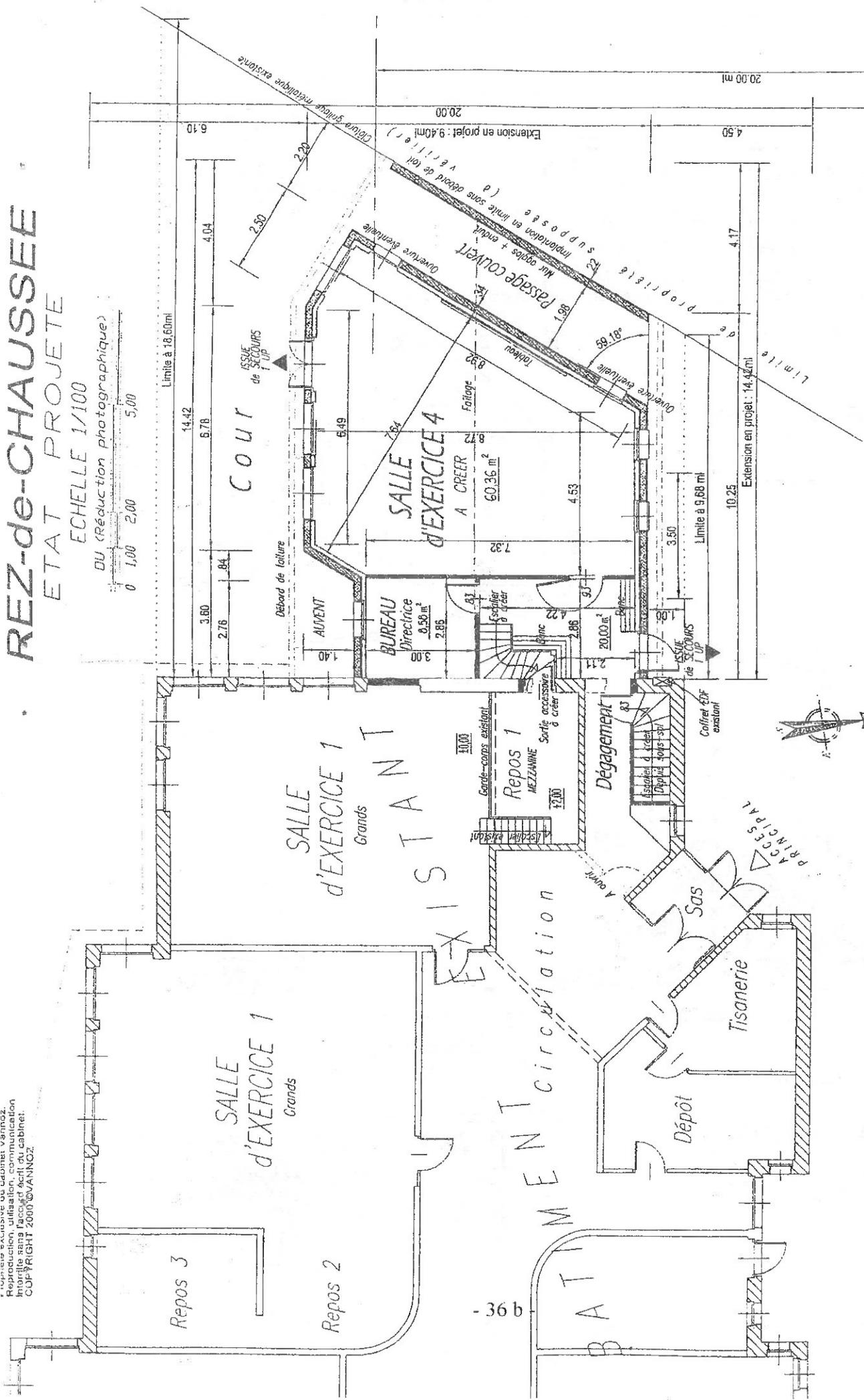
REZ-de-CHAUSSEE

ETAT PROJETE

ECHELLE 1/100

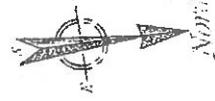
DU (Réduction photographique)

0 1,00 2,00 5,00



Commune de FRASNE
PROJET de CREATION d'une SALLE de CLASSE à l'ECOLE MATERNELLE

- 2 5 5 6 0 -



AVANT-PROJET SOMMAIRE, Cabinet D. VANNOZ

Maitre d'œuvre

Bâtiments et Equipements

10 Rue P. DECHANET - 25300 PONTARLIER

Tél. : 03 81 39 04 36

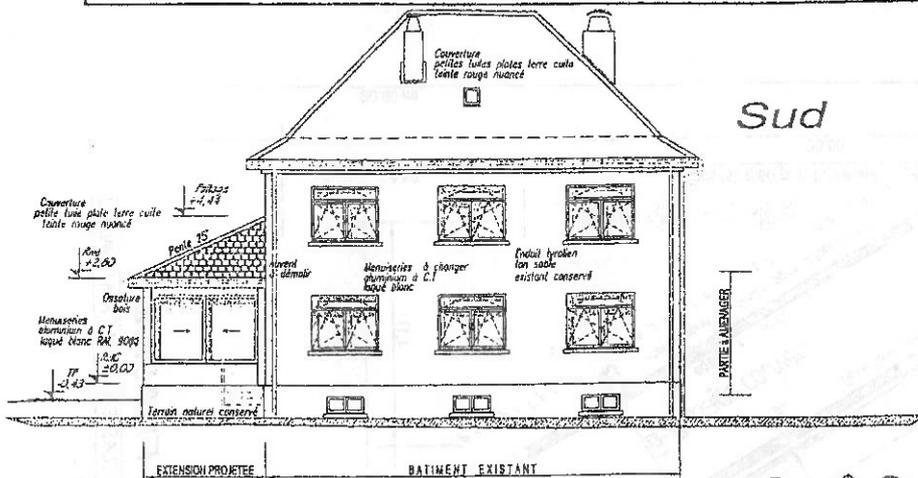
Fax : 03 81 39 15 15

VARIANTE A

Le 20 décembre 2000

(Signature)

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE HALTE-GARDERIE

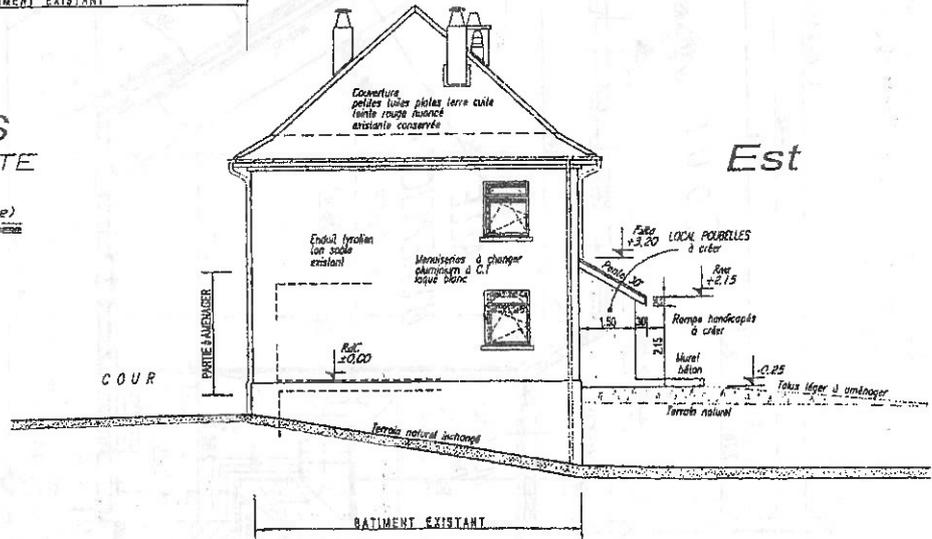


Sud

Cabinet D. VANNOZ
Maître d'Œuvre
Bâtiments et Equipements
10 Rue P. DECHANET - 25300 PONTARLIER
Tél. : 03 81 39 04 86
Fax : 03 81 39 15 15

DOSSIER
PERMIS de CONSTRUIRE
Le 20 décembre 2000

FACADES
ETAT PROJETE
ECHELLE 1/100
DU (Réduction photographique)
0 1,00 2,00 5,00

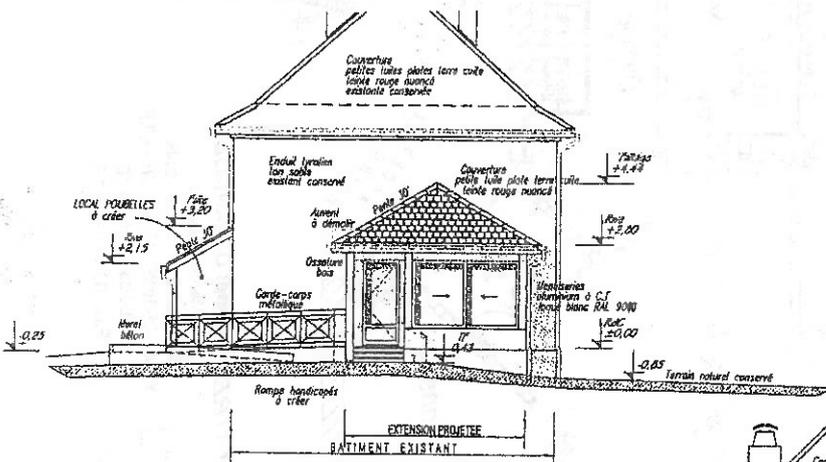


Est

Commune de FRASNE

AMENAGEMENT d'un ESPACE HALTE-GARDERIE
(au rez-de-chaussée d'un bâtiment communal existant)

- 2 5 5 6 0 -



Ouest

FACADES
ETAT PROJETE
ECHELLE 1/100
DU (Réduction photographique)
0 1,00 2,00 5,00

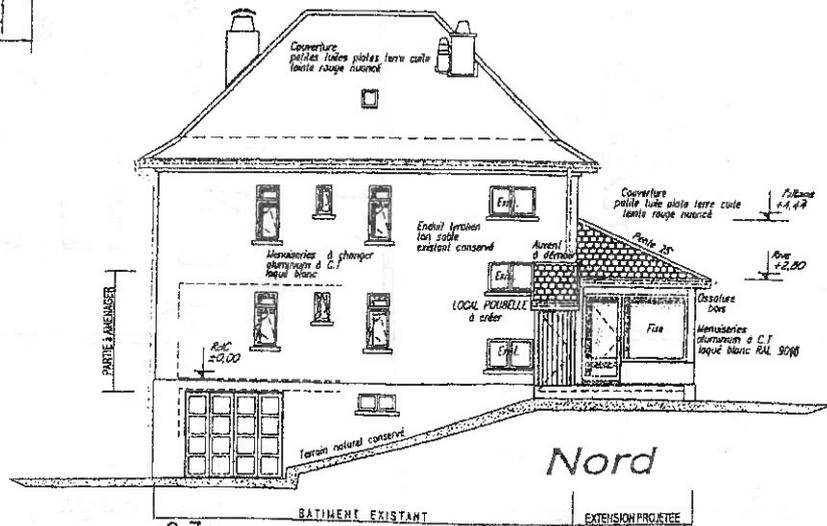
DOSSIER
PERMIS de CONSTRUIRE
Le 20 décembre 2000

Cabinet D. VANNOZ
Maître d'Œuvre
Bâtiments et Equipements
10 Rue P. DECHANET - 25300 PONTARLIER
Tél. : 03 81 39 04 86
Fax : 03 81 39 15 15

Commune de FRASNE

AMENAGEMENT d'un ESPACE HALTE-GARDERIE
(au rez-de-chaussée d'un bâtiment communal existant)

- 2 5 5 6 0 -



Nord

PROJET D'AMENAGEMENT D'UN ESPACE HALTE-GARDERIE

REZ-de-CHAUSSEE

ETAT PROJETE

ECHELLE 1/50

DU (Réduction photographique)



Cabinet D. VANNOZ

Maître d'œuvre PERMIS de CONSTRUIRE

Bâtiments et Equipements

10 Rue P. DECHANEY - 25300 PONTARLIEUX - 20 décembre 2000

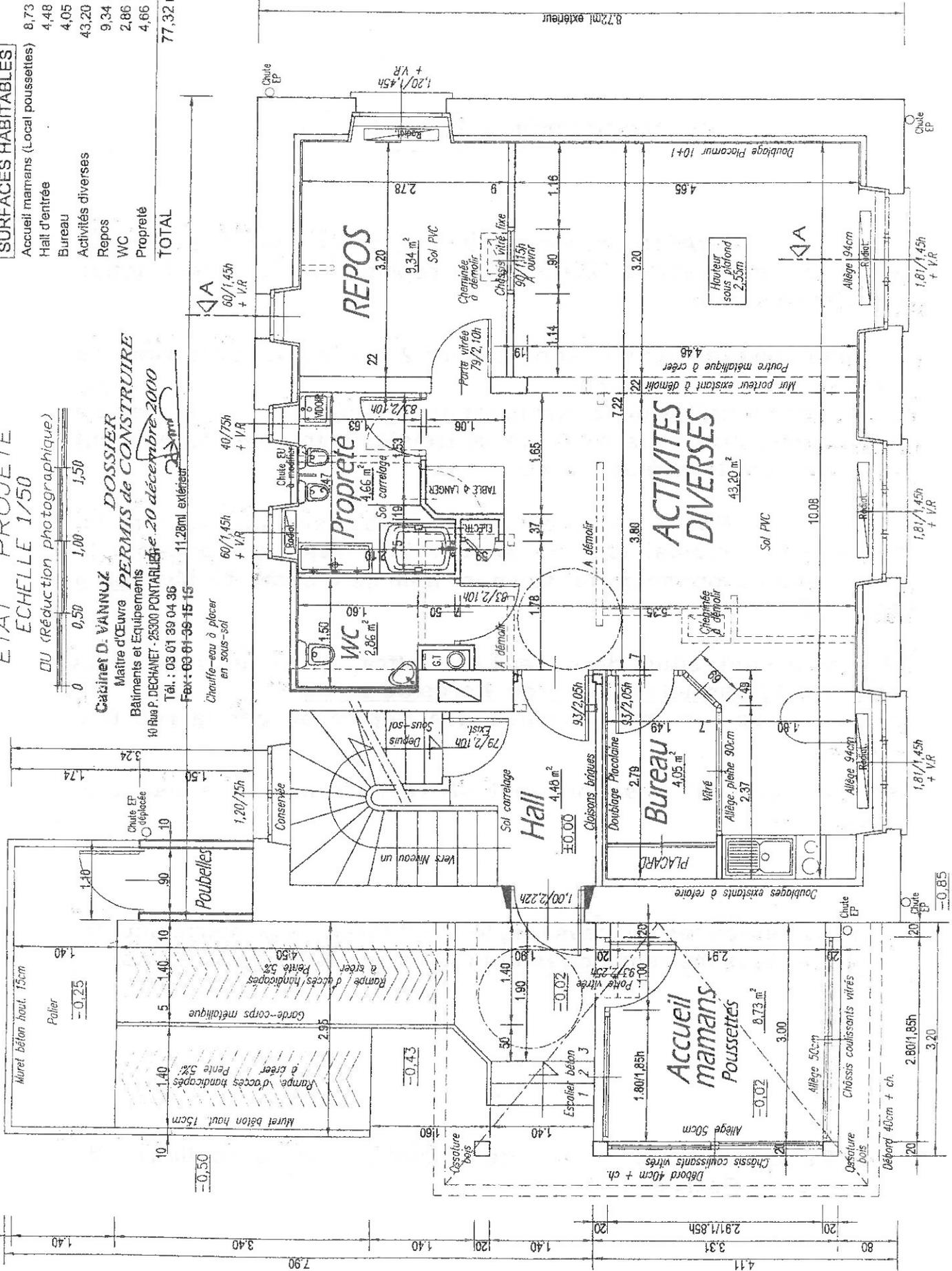
Tel. : 03 81 89 04 36

Fax : 03 81 39 15 15

Chauffage-eau à placer en sous-sol

Propriété exclusive du cabinet VannoZ. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans le accord écrit du cabinet. COPYRIGHT 2000 @VANN0Z

SURFACES HABITABLES	
Accueil mamans (Local poussettes)	8,73 m ²
Hall d'entrée	4,48 m ²
Bureau	4,05 m ²
Activités diverses	43,20 m ²
Repos	9,34 m ²
WC	2,86 m ²
Propreté	4,66 m ²
TOTAL	77,32 m²



_ COMMISSION D'URBANISME _

FRASNE, comme toutes les communes du secteur, a perçu durant l'année 2000, une reprise de la construction parcellaire et autre.

La commune a donné son accord pour 25 permis de construire au cours de l'année écoulée.

Toutes les parcelles du lotissement de la Chapelle, que ce soit de la deuxième ainsi que celle de la troisième tranche récemment urbanisée, ont trouvé acquéreur.

Pour faire face à de nouvelles demandes de terrain, le Conseil Municipal lors de sa dernière séance a accepté le dernier plan proposé du lotissement nommé « Croix de Mission » lieux - dit.

Ce lotissement situé derrière Les Colfra, et le nouveau logis comptera 12 parcelles d'environ 9 ares de surface. Son accès se fera par l'Avenue des Sapins ou par la rue Des Airelles.

Les travaux d'urbanisation vont se réaliser au cours de cette année.

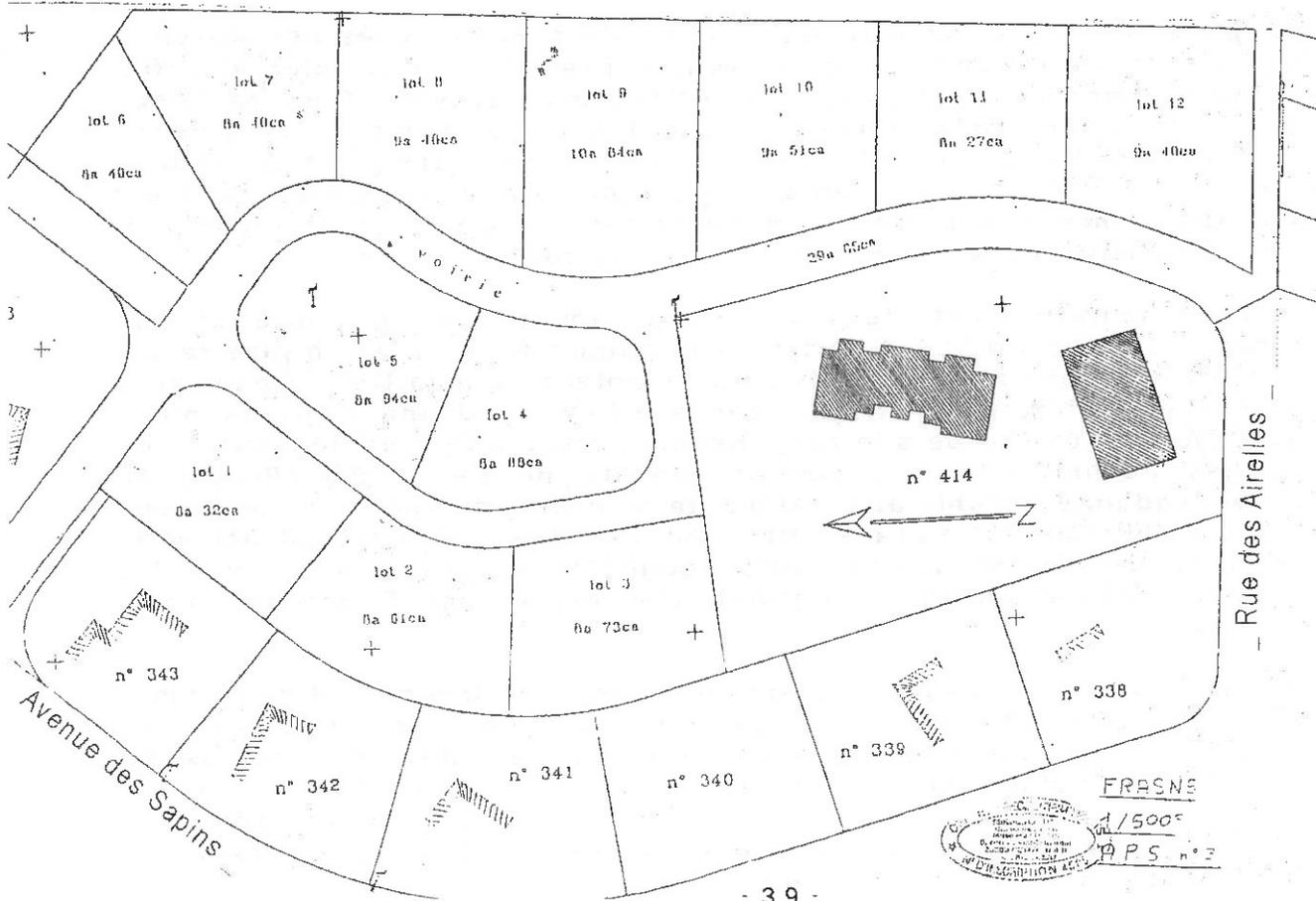
Pour les personnes intéressées, le secrétariat de la Mairie pourra donner tous les renseignements et prendre les réservations.

NB : Page suivante, plan de situation et parcellaire de lotissement « Croix de Mission ».

PLAN DE SITUATION DU LOTISSEMENT « Croix de Mission ».



PARCELLAIRE DU LOTISSEMENT « Croix de Mission ».



QUELQUES PRECISIONS CONCERNANT LE FONCTIONNEMENT DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Dans la plus grande majorité des communes de France, les conseils municipaux ont à gérer un Centre Communal d'Action Sociale, plus couramment appelé CCAS.

Le CCAS n'est pas une commission municipale au même titre que les autres (travaux, développement économique, animation...), mais une entité politique possédant son propre budget avec, à FRASNE, un responsable et cinq membres élus, plus six membres hors conseil.

Le CCAS a pour but, entre autres, l'aide aux familles en difficulté. Concrètement, ces familles font appel à une assistante sociale qui procède à l'établissement d'un dossier contenant tous les critères selon lesquels l'aide sociale est appelée à intervenir : budget de la famille, dettes, situation sociale (chômage ou travail précaire, cantine scolaire, surendettement,...). L'assistante sociale le transmet à une "Commission Locale de Coordination" (CLC) composée des représentants de divers organismes sociaux :

Aide Sociale à l'Enfance, Conseil Général, CPAM,... chargés de statuer sur le bien-fondé de la demande d'aide à cette famille. Le CCAS participant à cette commission doit fixer la participation financière de la commune contribuant à cette aide.

➤ Ce dossier établi par l'assistante sociale devrait, en principe, servir de support au CCAS pour fixer au niveau communal, le montant de cette participation financière, préalablement à la CLC. Or, pour des raisons que l'on ignore, le CCAS n'a pas accès à ce dossier si bien que, lorsque son représentant siège au sein de la commission, c'est sans aucune connaissance du cas pour lequel il a à se prononcer _ au nom de la commune _ qu'il doit prendre une décision. Certaines familles ont un réel besoin de l'aide sociale et, par conséquent, chaque cas doit être pris au sérieux et examiné attentivement.

➤ A plusieurs reprises, le CCAS a demandé à avoir accès aux dossiers établis par l'assistante sociale afin de se réunir, prendre une décision et enfin, arriver en toute connaissance de cause à la CLC, mais en vain. C'est la raison pour laquelle, sans document de base que constituent ces dossiers, les réunions de CCAS ne peuvent avoir lieu. Par ailleurs, la décision a été prise de ne plus siéger en CLC tant que ces documents ne pourront être accessibles. Ce n'est évidemment pas un moyen de se dérober à l'aide sociale ; pour autant, on ne peut accorder de conclusion à un dossier dont on n'a pas connaissance.

Fort heureusement, le nombre de familles en difficulté est en constante régression et les CLC concernant la commune, de plus en plus rares. D'autre part, depuis que la carte-santé a été remplacée par la CMU (Couverture Maladie Universelle) directement traitée par la CRAM, c'est une tâche de moins dévolue au CCAS. Le travail de son responsable consiste le plus souvent en de simples tâches administratives : constitution de dossiers PSD (Prestation Spécifique Dépendance), d'obligation alimentaire ou notifications de décisions émanant du Conseil Général à transmettre aux intéressés. Ce travail demande néanmoins un suivi constant, des contacts fréquents avec les familles, avec les personnes concernées et surtout, une grande discrétion, contribuant ainsi à une bonne efficacité.

En conclusion, on peut se demander à quoi sert dorénavant de nommer douze membres à un CCAS dont le responsable seul gère les dossiers. Des interventions seront à nouveau effectuées auprès des services sociaux du département en vue d'obtenir un double des dossiers constitués par les assistantes sociales. Dès lors qu'ils pourront être obtenus, des décisions efficaces pourront être prises au niveau communal, en bonne concertation et pour un fonctionnement cohérent du CCAS.

Bilan d' activité de la commission communale de Cessay:

La commission s' est réunie une première fois le 23 août 1995 pour engager la réflexion sur la mise en valeur du site de Cessay et, entre autres, de la ferme.

1. - Tout d' abord ,les ouvertures ont été munies de portes pour qu'il soit possible d'entreposer à l'abri du matériel communal et les engins voués à l'écomusée;
- Ensuite,l'eau et l'électricité ont été rétablies;
- Puis une place a été aménagée devant la ferme sur le remblais de l'incendie;
- Enfin,les abords ont été nettoyés pour qu'ils puissent être entretenus au tracteur;
2. Pour la question de l'aménagement intérieur,une réflexion plus importante et moins urgente s'est imposée; Le grand volume présent pourrait se répartir de la manière suivante:
 - La création d'une salle était le plus gros morceau à traiter.La commission a repris les idées qui avaient été lancées par le conseil municipal précédent qui étaient d'avoir à disposition une grande salle et des sanitaires pour l'accueil de familles,associations...
 - L'idée de créer un écomusée étant déjà lancée,il semblait évident de lui garder l'ancienne grange,lieu typique des vieilles fermes du Haut-Doubs.
 - Une écurie serait facile à reconstituer côté sud avec la possibilité d'accueillir des groupes à cheval et de coordonner ainsi le projet de la commune de Frasne (inscrit au SIADET) qui souhaitait créer un relais équestre et de sentiers pédestres avec la réhabilitation de la ferme. En bout de cette partie,les agriculteurs disposeraient d'un volume suffisant pour stocker du matériel en commun.

Des travaux sont entrepris dès 1996 pour faire germer l'idée première et principale de redonner la vie à Cessay. Le gros oeuvre comprend la réfection du dallage,l'élévation de murs d' agglomérés,le terrassement pour l'évacuation des eaux usées en tranchée filtrante et le branchement en eau potable(sur la conduite ouverte uniquement du 01/05 au 01/11).

Au printemps 1997,le conseil municipal accepte à l'unanimité l'idée d'une gestion privée de la ferme de Cessay du fait qu'il y a désormais un projet d'ensemble à gérer qui comprendrait une aire naturelle de camping,un écomusée, bien sûr, la salle équipée de matériels de cuisine et peut-être une autre activité liée à la nature puisque le site baigne dedans (ou d'autres propositions que la commission et le conseil restaient prêts à étudier).L'intérêt était d'avoir la présence, sur le lieu, d'une personne à temps complet.

Plusieurs propositions ont été faites à la commission qui a alors retenu le projet de Mlle Morel et Mr Petitcolin de par leurs motivation et leur envie d' équiper la cuisine d'un matériel performant et complet dans le respect des normes sanitaires,d'animer la salle d'un bar et d'une vitrine réfrigérée pour lancer l'activité le plus rapidement possible.

C'est ainsi qu'en juillet 1997 ,la société "AUBERGE DE CESSAY" a pris son activité et s'est engagée par un bail (loyer de 1000F/mois pendant 12 mois et ensuite 2 500F/mois avec indexation évolutive)à louer la partie salle avec la possibilité aux habitants et aux associations de Frasne d'organiser des fêtes ou des réunions en accord avec les gérants.

Les espoirs de combiner la gestion de cette activité à celle de faire vivre l'écomusée entre autres se sont éteints de par les complexités juridiques.

Pendant l'hiver 1997-1998,une conduite d' eau hors gel(vu que puiser l'eau dans la

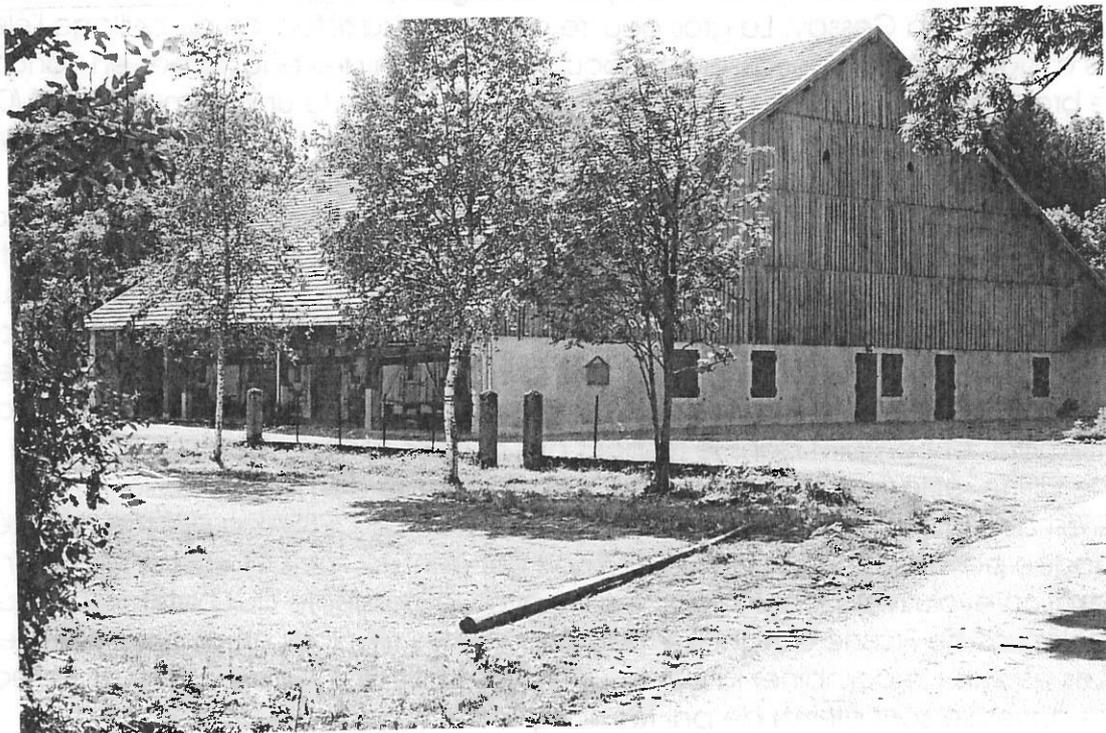
citerne était onéreux et pouvait facilement présenter des risques sanitaires) ainsi que le téléphone ont été mis en place pour assurer la sécurité et parer à l'indispensable.

Suite au décès de Mr Petitcolin en janvier 1999, la commune reprend le fond de commerce et réfléchit à nouveau à la façon de gérer le site. Plusieurs gérances privées sont étudiées mais le conseil municipal pense alors que c'est peut-être le moment opportun de mettre la salle à la disposition de ses habitants avec l'aide du comité des fêtes qui est l'association la plus apte à garantir l'état des lieux et à fournir aux "clients" des services complémentaires telle que la location de vaisselle pour ne citer que ça. C'est ainsi que pour la période estivale 2000 on recense 28 locations.

Nous pensons que d'un sens pratique la formule de cette année 2000 a été bonne. Reste à analyser le point de vue financier d'une telle utilisation et prévoir d'optimiser le principe sur l'année entière.

Aussi, n'oublions pas la réfection extérieure de la chapelle (avec entre autres le concours des ados) qui nous rappelle que Cessay a toute une histoire (que l'on peut apprécier grâce au livre de Michel Renaud) et donne au site tout son charme et son caractère.

Pour finir, nous remercions le comité des fêtes, le théâtre du Bric à Brac et toutes les associations et bénévoles qui ont réalisé une manifestation magnifique et prouvé qu'il y a encore de la solidarité pour faire de grandes choses. Ainsi, Cessay a pu retrouver ses heures de gloire et nous pensons bien que ce n'est que le début du renouveau!

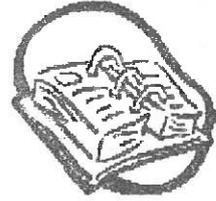


ESPACE JEUNES P.A.I.O DU HAUT DOUBS

L'Espace Jeunes PAIO (permanence, accueil, information, orientation) est une association loi 1901, créée en 1994 avec un conseil d'administration présidé par une élue de Pontarlier ; un membre du conseil municipal de FRASNE en fait partie et en assure la trésorerie.

A QUI S'ADRESSE L'ESPACE JEUNES ?

Tous les jeunes de 16 à 26 ans en recherche d'un emploi ou d'une formation peuvent se tourner vers cet organisme. Une permanence se tient 1 vendredi par mois à la Mairie de FRASNE et là, le jeune intéressé rencontre un conseiller Emploi-Formation qui le guide dans ses démarches au titre de 4 missions :



- _ L'orientation vers un projet professionnel, en cohérence avec ses capacités et avec l'activité locale.
- _ L'information sur l'offre de formation régionale.
- _ L'accompagnement et le suivi.
- _ L'offre d'emploi par délégation de l'A.N.P.E qui permet à l'Espace Jeunes de connaître les nouveaux inscrits et ainsi les inviter à la permanence.

L'Espace Jeunes P.A.I.O durant l'année 2000 a montré, une fois de plus, sa volonté de remplir ses missions pour conduire les jeunes vers l'emploi, avec les moyens et les solutions les mieux adaptés à leur parcours et à leur situation :

A FRASNE, 35 JEUNES SUIVIS PAR LA STRUCTURE (contre 48 en 1999)

- ☞ 5 en CDI (Contrat à Durée Indéterminée), ☞ 3 en Contrat d'apprentissage,
- ☞ 5 en CDD (Contrat à Durée Déterminée), ☞ 2 en Contrat de qualification,
- ☞ 1 en emploi-jeune, ☞ 5 scolarisés,
- ☞ 4 en formation de qualification,
- ☞ 10 à la recherche d'emploi suivi par l'Espace Jeunes ;

* Les jeunes qui ont trouvé une situation même temporaire, n'informent pas forcément ou ne répondent pas aux courriers de suivi, convocations de l'organisme, ce qui est regrettable.*

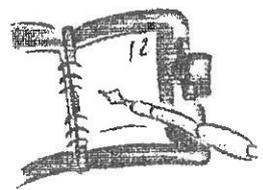


Tableau des permanences mensuelles dans ce bulletin.
 Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous
Espace Jeunes PONTARLIER, rue de la Paix
Mr GRENIER, Conseiller emploi-formation _ tél : 03 81 46 54 61.
Ou Mairie de FRASNE – tél : 03 81 49 83 17.

Espace jeunes PAIO
Du Haut-Doubs

Projet Coordination et Multimédia
ANIMATIONS DELOCALISEES

Ce projet a pour objectif de permettre aux usagers des permanences, notamment de FRASNE, d'utiliser ces services

Les services délocalisés visent 2 objectifs :

- Continuer la promotion des missions des Espaces Jeunes dans le monde rural
- Faire pénétrer un peu plus le multimédia

Ce projet répond à l'envie conjointe de l'Espace Jeune PAIO et de certaines communes qui ont affirmé le bien nécessaire que serait une telle action vis à vis du dynamisme local.

Objectifs :

- Réduire la notion "d'exclusion technologique"
- Découvrir l'informatique
- Se familiariser avec l'outil informatique et ses applications
- Découverte d'Internet
- Utiliser l'informatique dans son parcours professionnel (recherche d'emploi, recherche d'informations, mise en forme de documents)

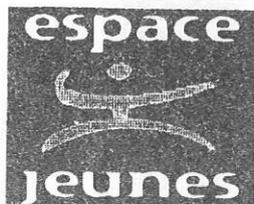
Description de l'action

- Inclure les communes dans le processus d'insertion des jeunes
- Inclure les communes dans l'évolution du multimédia
- Montrer l'utilité actuelle de l'outil informatique
- Se rendre dans les communes pour des permanences multimédia
- Définir un calendrier d'action
- Animer les ateliers

Moyens :

- 2 ordinateurs portables avec imprimantes
- 2 packs Office
- Frais de papier, petites fournitures, téléphone

De plus amples informations concernant le démarrage de ce projet seront données ultérieurement.



Espace Jeunes
P.A.I.O.
du Haut Doubs

**CALENDRIER DES PERMANENCES
D'ACCUEIL INFORMATION ET
ORIENTATION**

JEUNES DE 16 A 26 ANS

VENDREDI APRÈS MIDI

DE 15 HEURES A 17 HEURES

19 JANVIER – 16 FEVRIER – 16 MARS

13 AVRIL – 11 MAI – 22 JUIN



UN CONSEILLER EMPLOI-FORMATION VOUS ACCUEILLERA

MAIRIE DE FRASNE – Rue de la Gare



PRENDRE RENDEZ - VOUS OU RENSEIGNEMENTS

AU ☎ 03.81.46.54.61

HAUT DOUBS

Tremplin



Monsieur NICOLET.

Mairie de Frasne

22, Rue de la Gare

25560 FRASNE

Nos Réf. : 007/RP/MNC

Monsieur le Maire,

En 1999, nous avons assuré des permanences d'accueil au sein de votre Mairie, et nous tenons à vous remercier d'avoir mis des locaux à notre disposition.

Cependant, devant le peu de réussite de ces permanences, nous avons décidé de suspendre celles-ci.

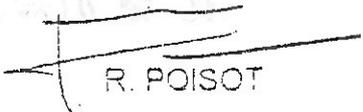
En effet, nous avons invité 20 personnes dont 10 se sont présentées aux entretiens.

De plus, le peu d'activité sur le canton, 795 Heures en 1999, ne nous permet pas, économiquement, de maintenir notre présence sur votre secteur.

Croyez bien que nous regrettons cette décision, mais nous serons évidemment, toujours partie prenante, pour des interventions sur le canton, si des besoins se font jour.

Nous restons à votre disposition pour étudier d'autres possibilités, et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations les plus respectueuses.

Le Directeur,


R. POISOT

La Commune de Frasne, il y a 100 ans...

Extraits des conseils de l'année 1900

Au 1^{er} Janvier 1900 :

__ Le maire de Frasne était Mr BROCARD Elie, le premier adjoint Mr NICOLET Henri.

__ les conseillers étaient Mr MARMIER Joseph, Mr MAYET Omer, Mr MARMIER Fortunati, Mr GIROD Charles, Mr LEPEULE Arthur, Mr RENAUD Louis, Mr MESNY Louis, Mr NICOLET Louis, Mr REGNIER Lucien, Mr BARTHELET Auguste.

Séance du 5 janvier 1900

__ Création d'une succursale de Caisse d'Epargne à FRASNE

__ Mr le Maire communique au conseil un extrait des délibérations du conseil de direction de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de BESANÇON décidant la Création d'une succursale à FRASNE.

Considérant que les frais d'installation varient entre 50 et 100 francs, l'assemblée prend les frais en question à sa charge et accepte en principe, la création dont il s'agit.

Séance du 3 février 1900

__ Le maire expose au conseil qu'il importe de demander les autorisations au Préfet pour :

__ Vendre les lèches situées sur les marais de la commune.

__ Vendre dans la salle de la mairie aux enchères publiques et entre habitants les herbes existant dans les vides des forêts communales.

__ Vendre aux enchères publiques et entre habitants des tourbes sur les marais de la commune.

__ Prie l'administration compétente de vouloir bien autoriser la commune de FRASNE, à donner comme de coutume, au garde forestier, les herbes situées sur les chemins et sur les lignes de la forêt communale.

Séance du 21 avril 1900

__ Le conseil vote une somme de 240frs correspondant aux frais d'incendie occasionnés par les sapeurs pompiers lors des incendies qui eurent lieu pendant l'hiver dernier dans les communes de CENSEAU, LA RIVIERE, BIEF DU FOURG et BONNEVAUX.

_ Le conseil émet un avis favorable à la demande de bourse émise par Mr Mayet Omer industriel, en faveur de son fils Mr Mayet Louis dans le cas ou celui-ci serait admis à l'école nationale d'Art et Métiers de CHALON SUR MARNE.

Mr Mayet Omer conseiller n'a pas pris part à la délibération.

_ Vote la somme de 180 frs pour payer Mr ZORM chimiste à l'Université de BESANÇON pour l'analyse chimique de l'échantillon d'eau de source de l'étang de FRASNE.

_ Le conseil émet le vœu de voir aboutir le plus tôt possible, le projet de chemin de fer de MOUTHE à CHAMPAGNOLE par SIROD avec un embranchement sur Frasne.

Les 6 et 13 mai 1900 élections

Séance du 20 mai 1900

_ Election du maire : Mr BROCARD Elie,

_ Adjoint : Mr NICOLET Henri,

_ Conseillers : Messieurs : MAYET Omer, CHAPUSET C, ROUY Constant, MARMIER Fortuna, MARMIER Joseph, NICOLET Louis, BARTHELET Auguste, REGNIER Lucien, MESNY Louis, GIROD Charles.

Séance du 10 juin 1900

_ Demande de construction d'une porcherie par Mr Rouy devant contenir 280 animaux.

Considérant que l'emplacement n'est pas assez éloigné du village et pourrait porter atteinte à la salubrité publique le conseil délibère par 7 voix contre 3 qu'il n'y a pas lieu de donner un avis favorable.

Mr Rouy conseiller n'a pas pris part à la délibération.

Séance du 8 juillet 1900

_ Le maire donne connaissance de la décision du jury d'expropriation qui fixe les indemnités à verser aux propriétaires des terrains expropriés par jugement du tribunal de PONTARLIER en date du 14 septembre 1899 pour la construction de la rue de la Gare .

Par 7 voix contre 3 , le conseil vote la somme de 5190 frs pour les terrains susmentionnés.

_ Le conseil vote la somme de 75 frs en faveur des sinistrés de l'incendie de BOUJAILLES. La même somme est attribuée pour les incendies du 27 mars dernier à la CHAUX commune de CHAPELLE D'HUIN.

Séance du 11 août 1900

_ Le conseil vote une somme de 3000 frs pour l'achat d'une pompe à incendie et d'une voiture pour le transport des sapeurs pompiers.

_ Mr NICOLET aubergiste présente l'état des frais occasionnés par les membres du bureau des élections pour les repas des 6 et 13 mai 1900 soit 69 frs.

Séance du 9 septembre 1900

_ Vote de 75 frs pour secours aux incendiés de BONNEVAUX.

_ Achat d'une voiture break chez Mr Monjaret à BESANÇON pour le transport des sapeurs pompiers, et d'une pompe à incendie sur char à deux roues aspirante et refoulante n° 4 avec accessoires pour le prix de 1939 frs.

Séance du 21 novembre 1900

_ Le conseil ayant entendu parler de la construction probable d'un camp militaire au bord de la commune, s'est réuni en séance extraordinaire pour examiner les mesures à prendre pour favoriser cette installation.

Mr le maire sait que des officiers du génie ont fait des recherches de sources pour alimenter le camp.

La commune faisant étudier en ce moment un projet d'alimentation important pour les habitants de la commune de FRASNE, pense qu'une combinaison de la commune et de l'autorité militaire serait souhaitable pour fournir à tous de l'eau.

Mr le maire prie Mr le Préfet de bien vouloir annoncer à l'autorité militaire que la commune de FRASNE est disposée à entrer officiellement en pourparler au sujet des diverses questions que peut soulever l'établissement du camp.

Note de l'auteur.

Ceci n'est qu'un échantillon des préoccupations de nos prédécesseurs au conseil municipal. Dans presque toutes les séances de l'année 1900, nous retrouvons des décisions ayant trait à la gestion de la forêt communale, qui déjà à cette époque était un problème important (réclamations diverses au sujet de l'affouage, vente des chablis, entretien de la forêt, marché du bûcheronnage).

1901 – 2001 LES ASSOCIATIONS ONT 100 ANS

La loi 1901 est d'abord une loi reconnaissant une liberté publique : celle de réaliser collectivement des actions sans contrôle, ni autorisation préalable de l'autorité publique, à la simple condition de ne pas contrevenir aux lois.

Les promoteurs de cette loi ne s'imaginaient probablement pas la portée pour le xxème siècle de cette simple reconnaissance d'un droit essentiel : celui de faire des choix « ensemble ».

Au-delà du poids de l'histoire, les associations ont grâce à leur dynamisme, pris un poids considérable dans notre société. Avec 700000 associations, 20 millions de membres, un budget de plus de 200 milliards de francs et 1,3 millions de salariés, la vie associative est devenue un des rouages clés du jeu social français.



Pas d'associations sans bénévoles pour les diriger et les faire fonctionner au quotidien. Le rôle du bénévole a considérablement évolué depuis les premières associations. Les enjeux associatifs actuels nécessitent outre l'enthousiasme et la bonne volonté toujours nécessaires, de nouvelles disponibilités et encore plus de qualifications.

LES ASSOCIATIONS INTÉRESSENT-ELLES ENCORE LES JEUNES ?

Dans une enquête sur les valeurs et attentes des 16-25 ans, réalisée par l'IFOP, pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports, les jeunes parlent d'ailleurs d'eux sans complaisance ; égoïstes, conformistes et fascinés par l'hyper consommation. Cette génération revendique une volonté d'indépendance et de liberté.

Pourtant, dans cette enquête, 70% des jeunes déclarent avoir envie de se mobiliser durablement pour leur famille, faire avancer la recherche sur le SIDA, défendre les droits de l'homme ou encore lutter contre la violence.

Si l'engagement associatif n'arrive que dans les derniers choix, il est loin d'être négligeable : 35% des jeunes auraient envie de se mobiliser pour créer une association sportive, 31% pour créer une association de quartier. Mais seulement 6% des jeunes interrogés disaient militer dans une association humanitaire ou de solidarité et 8% dans une association locale. Comment expliquer l'écart entre la déclaration d'intention et l'engagement des jeunes dans le mouvement associatif.

Pour les jeunes interrogés, deux conditions sont nécessaires pour s'engager : être concerné directement, et pouvoir s'engager de façon souple et ponctuelle.

Cela étant, un travail inter génération paraît nécessaire afin de soutenir les initiatives des jeunes. Voilà ce sur quoi nous devons concentrer nos efforts afin de perpétuer la jeunesse du mouvement associatif.

UN PEU DE FICTION



Imaginons que ce matin les associations soient en grève !

Dans le village la vie s'est arrêtée. Plus de soutien scolaire après l'école. Les activités organisées par le foot et le tennis sont suspendues.

Si au moins je pouvais me détendre à la gym ou sur les pistes de ski de fond, mais celles-ci ne sont pas tracées.

Seul le cinéma dans la salle d'animation est ouvert, mais personne n'est là pour diffuser le film. Mon fils ne décolère pas car le bal de samedi est annulé et ma fille ne peut plus chanter à la chorale. Quant à moi, la troupe de théâtre ou je m'essayais à la comédie a tiré le rideau.

Mon mari est bien sûr plus disponible : fini les concours de pétanque et les réunions de généalogie. Finis aussi les matchs de foot du dimanche. Il tourne en rond et s'est remis à fumer scotché à la télévision.

Plus sérieusement, la recherche médicale sur la maladie génétique a cessé faute de dons récoltés. Nos voisins très âgés ne sortent plus et comme la distribution des repas à domicile ne se fait plus, nous nous relayons pour leur porter à manger. Nous avons trouvé un chien errant, mais il n'y a personne à la SPA. Une ferme a été entièrement détruite par les flammes en l'absence d'intervention des pompiers bénévoles.

Il n'y aura pas de concert de musique en fin d'année, le loto des personnes âgées ne sera pas organisé et la bibliothèque est fermée.

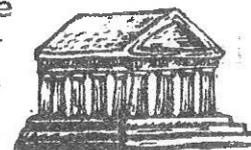
C'est comme ça depuis que les associations se sont arrêtées...



LES ASSOCIATIONS DANS L'HISTOIRE

En Egypte ancienne, puis dans la Grèce et la Rome Antique, les artisans constituent des fonds de secours et des associations d'entraide pour financer les cérémonies rituelles organisées lors du décès d'un adhérent.

Au Moyen Age, corporations professionnelles et confréries religieuses se créent dans tout le royaume.



Dès la Renaissance, les sociétés de pensée, académies, sociétés politiques et compagnonnages se multiplient. La Révolution Française ne fait pas mention du droit d'association dans la Déclaration des Droits de l'Homme, et il faut attendre un décret en 1790 pour proclamer la liberté d'association des citoyens.



Sous l'Empire, Napoléon s'assure de leurs contrôles. Les associations sont désormais régies par le Code Pénal dont l'article 291 précise : « Nulle association de plus de 20 personnes dont le but est de se réunir... ne pourra se former qu'avec l'agrément du gouvernement ».

L'article 294 stipule que la permission de l'autorité municipale est nécessaire pour ouvrir un local aux réunions d'une association.

L'article 291 du Code pénal est en vigueur jusqu'en 1901. De 1871 à 1901, 34 projets de loi sont rejetés.

Enfin le 1^{er} Juillet 1901, Waldeck ROUSSEAU (1846-1904), alors Président du Conseil, fait voter cette loi sur la liberté associative.



QUELQUES DATES DE NAISSANCE D'ASSOCIATIONS

- 1869 : Création de la Ligue Française des Droits des Femmes par Léon RICHER.
- 1874 : Création du Club Alpin Français. 
- 1898 : La Ligue des Droits de l'Homme est fondée par Ludovic TRADIEUX.+ 
- 1908 : Baden POWEL fonde le Mouvement Scoutisme.
- 1929 : Marc SANGNIER fonde la première Auberge de Jeunesse en France.
- 1933 : Création de l'Association des Paralysés de France.
- 1946 : Naissance du Secours Catholique.
- 1949 : L'ABBE PIERRE fonde la première Communauté Emmaüs.
- 1971 : Création de Médecins Sans Frontières. 
- 1985 : COLUCHE crée Les Restos du Cœur.

Les principaux renseignements composant cet article sur les associations, ont été tirés de la revue :

« Associations mode d'Emploi ».

VOUS AVEZ DEMANDE LE 18

* _Et si dans un avenir plus ou moins proche, lorsque vous composerez ce numéro les portes du centre de secours de Frasne ne s'ouvriraient pas, faute de personnel.....

* _Et si après des délais très longs les secours arrivaient des centres voisins.....

Et si, et si.... Il est urgent de réagir, nous assistons à un désengagement des citoyens. Cette automne une campagne de recrutement était lancée dans la presse, le bulletin municipal et par affiches, personne de Frasne ne s'est présenté, même pour obtenir des renseignements. Ce phénomène s'est également produit lors de la rentrée de septembre, aucun jeune du village n'est intéressé par la formation de jeunes sapeurs pompiers, c'est actuellement notre principale ressource en personnel. 14 pompiers composant notre effectif sont issus de cette association.

L'individualisme gagne t'il les habitants de Frasne ?

A ce jour l'effectif du corps est de 29 pompiers. Depuis quelques années nous assistons à une baisse des engagements, ce qui a pour effet de ne plus couvrir les départs. D'ici 2 à 3 ans, 6 à 8 pompiers parmi les jeunes nous quitteront pour raisons professionnelles, c'est sans compter sur les éventuelles démissions.

* Il devient de plus en plus difficile d'assurer les permanences et surtout les secours en journée où le nombre de pompiers pouvant intervenir descend au seuil critique de 3 secouristes.
* Si cette carence en personnel se confirme, cette institution a de fortes chances de disparaître. Dans la population, il existe des personnes qui n'osent peut-être pas faire la démarche, ou qui ont une fausse idée du métier de pompier, (mauvaises informations colportées par certains détracteurs).

Nous sommes à votre disposition pour vous renseigner et vous faire partager notre passion. J'en appelle au civisme des gens.

Pour l'année 2000 nous avons effectué 172 sorties dont :

_ **108 Sorties pour secours à personnes** qui se décomposent ainsi : **68 sorties VSAB***

- **29 interventions** pour accidents sur la voie publique impliquant vélo, cyclomoteur, moto, auto, poids lourd, seuls ou contre tiers - **9 interventions** pour accidents du travail
- **2 interventions** pour accidents de sports.

_ **21 sorties pour incendies** : **9 feux** de cheminée - **3 sorties** diverses (poêle emballé, foin , enseigne lumineuse) - **2 feux** de véhicules (camion poubelle et 1 épave d'auto) - **4** pour feux de décharge - **3** pour feux de maison, ferme et scierie .

Nous sommes intervenus, **9 fois** pour fuite d'eau , inondations. **9 fois** pour interventions diverses (reconnaissance , mise en sécurité , suppression de risques dus au Gaz). **17 sorties** pour destruction d'insectes. **2 demandes** de renforts annulées

Renforts sur les secteurs voisins : 2 fois à Mignovillard pour 1 AVP* et 1 accident du travail
3 fois sur le secteur de Pontarlier, à La Combe, Le Touillon, Houtaud pour AVP.
1 fois à Septfontaine pour incendie.

* VSAB= véhicule de secours aux asphixiés et aux blessés. * AVP= accident sur la voie
puplique.

Pour le deuxième semestre une nouvelle formation de secourisme a été organisée dans les
locaux du centre pour 12 candidats civils.

Le 2 décembre à l'occasion de la cérémonie de notre sainte Barbe le première classe Jean-
François Lepeule a reçu la médaille des 30 ans de services et à été nommé au grade de caporal.
Le sergent chef Jean-Pierre More a été nommé au grade d'adjudant. Les sapeurs Comte
Florian, Falcoz Cédric, Lambert Céline, Monnier Maxime, Piganiol Elodie, Piganiol Sébastien
ont été nommés première classe.

Le Chef de centre



AMICALE DES POMPIERS DE FRASNE

L'Amicale des Sapeurs Pompiers, vous remercie de l'accueil chaleureux que vous avez réservé à tous les pompiers pendant leur traditionnelle tournée des calendriers.

Tous vos dons contribuent au bien-être des sapeurs pompiers de votre village.

Qu'est ce que l'AMICALE ?

Elle permet d'offrir certains moments de détente et de plaisir à nos familles qui tout au long de l'année nous soutiennent et nous encouragent.

Elle participe aux manifestations du village et aux compétitions sportives.

Elle finance les frais de cérémonies officielles, les assurances, l'achat de revues sapeur pompier.

Elle participe à la collecte des pupilles((3640 Francs de dons).

Merci pour votre générosité.

Nous vous souhaitons une bonne et heureuse année.

Le Président de l'Amicale,

GENDARMERIE

Une force humaine

LA GENDARMERIE RECRUTE

Institution chargée d'assurer la protection des personnes et des biens, du maintien de l'ordre public et de l'exécution des lois, la gendarmerie, force militaire composée de plus de 100000 hommes et femmes, effectue un recrutement permanent. Pour l'année 2001, plus de 3000 postes de sous-officiers et 8000 emplois de gendarmes adjoints volontaires sont offerts. Dynamisme, esprit d'initiative, disponibilité, sens des relations humaines, sont autant de qualités nécessaires à votre épanouissement au sein de ce grand service public.

N'HESITEZ PAS A VENIR NOUS REJOINDRE

UN METIER AU SERVICE DES AUTRES

- Carrière officier
- Carrière sous-officier
- Gendarme adjoint
- Corps de soutien technique et administratif
- Personnel civil

Nom :

Prénom : Age :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Niveau d'études :

Pour plus de renseignements, vous adresser au

**CENTRE D'INFORMATION ET DE
RECRUTEMENT DE LA GENDARMERIE**

17, avenue Elisée Cusenier
25000 BESANCON

☎ : 03.81.82.18.88.



Fédération Française des Donneurs de Sang Bénévoles

ETABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG – BOURGOGNE / FRANCHE – COMTE.

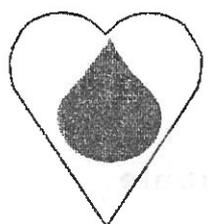
SITE DE BESANCON

1, Boulevard Alexandre Fleming – BP 1937 – 25020 BESANCON CEDEX
Tél : 03 81 61 56 15 – Télécopie : 03 81 61 56 17.

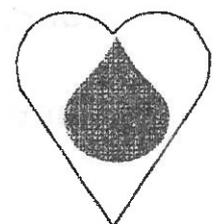
Le sang, c'est la vie
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
DÉCRET DU 7 AVRIL 1961



_ PLANNING 2001 _ Collecte concernée : **FRASNE**



*** SANG DONNÉ, VIE SAUVÉE. ***



☞ Le mardi 6 mars
à la salle des fêtes de BOUVERANS DE 16 H 30 à 20 H 00

☞ Le mardi 22 mai de 16 H à 19 H 30

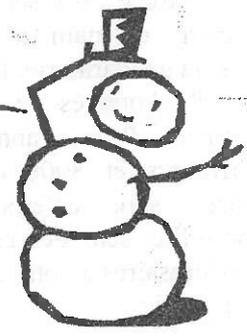
☞ Le mardi 14 août de 9 H à 12 H 00

☞ Le mardi 20 octobre de 9 H à 12 H 00

☞ Le jeudi 20 décembre de 16 H à 19 H 30

Pour les collectes du 22 mai, 14 août, 20 octobre, et 20 décembre, le lieu de prélèvement vous sera précisé sur les affiches. _

**CHOUETTE !!!
JE FILE DONNER MON SANG !**



**Pour tout renseignement ; Mr BRESSAND George,
6 rue du Chalet 25560 BOUVERANS. Tél : 03 81 49 84 21.**



FAMILLES RURALES

FRASNE-DOMPIERRE

Le bulletin municipal est l'occasion pour notre association de présenter nos activités et nos projets pour l'année à venir aux habitants de notre village (voir ci-après).

« Familles Rurales », c'est avant tout un projet de société qui tient principalement à promouvoir des valeurs humaines indispensables à l'équilibre et au développement de la personne.

L'association œuvre pour que les familles trouvent dans notre milieu rural une qualité de vie qui leur offre la possibilité de s'épanouir.

Cette qualité de vie passe par la création de services : club féminin, centres de loisirs, halte-garderie, ludothèque, troupe théâtrale, animations occasionnelles...

Or, ces services ne peuvent se mettre en place que grâce au partenariat avec la mairie, mais aussi à d'autres partenaires comme les associations de parents d'élèves, les écoles et les autres associations du village.

C'est pourquoi je suis persuadé que c'est ensemble, équipe municipale et acteurs locaux, que nous pouvons agir efficacement dans la vie locale, pour allier développement économique, qualité de vie et valeurs humaines.

Pour le Conseil d'Administration, le Président,



FAMILLES RURALES

Frasne Dompierre
4 impasse du Chalet
25560 Frasne
Tél : 03 81 89 85 07

BILAN DES ACTIVITES AFR 2000

Feu de sapins du 7 janvier 2000 : La participation d'environ 50 enfants

L'aide aux devoirs : A fonctionné 2 mois avec Orlande de janvier à février 18 jeunes ont utilisé ce service.

Carnaval du 19 février 2000 : Une centaine d'enfants présents pour le spectacle de « Trottinette ».

Représentation des pré-ados : le théâtre du grand huit le 7 et 9 avril 2000

La pièce de théâtre a été joué par 8 jeunes.

C.L.S.H. de Pâques du 10 au 14 avril 2000 : a eu lieu à la salle d'animation, 40 enfants étaient inscrits.

Activités des pré-ados 2000 : Une participation de 6 à 20 jeunes

Bricolage : balles de jonglage, papier mâché, porte-clé cordelette, peinture sur bois, Roses en perles, boules de Noël...

Jeux : concours de pâtisseries, chasse au trésor, tangram, jeux africains, jeux extérieurs

Sortie jeun'escale avec la fédération

Boum, crêpes party, expression corporelle, création musique : guitare, Halloween, Tombola

Camp pré-ados du 16 au 25 août 2000 à Montriond (en Haute Savoie)

Directrice : Melle Bourgeois Anne

18 jeunes y ont participé.

C.L.S.H. d'été du 10 au 28 juillet 2000

Directrice Melle Marandet Isabelle

1^{ère} semaine : 67 enfants, 2^{ème} semaine : 80 enfants, 3^{ème} semaine : 62 enfants

130 enfants différents ont fréquenté le centre

(76 venaient de Frasne, 21 de Mignovillard, 9 de Bannans, 7 de Bonnevaux, 5 de Dompierre, 3 de Bulle, 2 de Bouverans, 7 d'autres villages)

En moyenne nous accueillons à la cantine 32 enfants par jour.

Spectacle en plein air le 20 juillet 2000 avec une troupe : « fond de terroir »

Il y a eu environ 100 personnes.

Depuis le 1^{er} Avril 2000 nous avons embauché Sonia Pighin comme emploi jeune elle suit une formation actuellement : le B.E.A.T.E.P.

Conférence : avec Gérard Vallat le 8 décembre 2000 . Le thème : L'enfant et la violence »

Cette conférence a pu se faire grâce à la collaboration de l'association de l'école primaire de Frasne, de l'ass. du R.P.I., de la Fédération Départementale Familles Rurales, et de l'A.F.R. Frasne Dompierre. Merci à tous pour la participation financière pour cette conférence.

La ludothèque est ouverte tous les 1ers et 3^{ème} mercredis du mois.

Environ 40 à 60 enfants viennent régulièrement et entre 40 et 60 jeux sont loués par séance. A la dernière séance de l'année, le père Noël a distribué des friandises à tous les enfants. Ainsi que des photos ont été prise avec les enfants.

Le club féminin : a fonctionné régulièrement le jeudi après-midi avec une participation d'environ 20 dames.

PROJETS 2001

Feu de sapins : prévu le vendredi 5 janvier a été annulé pour cause d'intempérie

L'aide aux devoirs : pour les élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} s'est mis en place depuis le mardi 9 janvier 2001.

L'aide se déroule au bureau Familles Rurales 4 impasse du chalet à Frasne, le mardi ,le jeudi et le vendredi de 16h30 à 18h30.

Pour l'instant, il y a 16 jeunes inscrits.

La ludothèque : continuera à fonctionner comme en 2000

Pour le premier trimestre voici les dates :

17 janvier, 7 et 21 février, 7 et 21 mars 2001

L'ASSEMBLEE GENERALE A LIEU LE VENDREDI 9 FEVRIER A 20H30 à la Mairie de Frasne

C.L.S.H. de Février : du lundi 26 février au vendredi 2 mars 2001

A l'école primaire Xavier Marmier, en après-midi de 13h30 à 17h30

Un spectacle aura lieu pour le carnaval durant le centre le vendredi 2 mars à 17h30 ouvert à tous, animé par : Christine Rossigneux : »L'ARKENCIELLE »

Directrice du mini centre : Melle Bourgeois Anne

C.L.S.H. de Pâques : du lundi 23 au vendredi 27 avril 2001

Lieu : salle d'animation de 13h30 à 17h30

Directrice : Sonia Pighin

C.L.S.H. d'été : du lundi 9 juillet au vendredi 10 août 2001 (5 semaines)

Directrice : Sonia Pighin

C.L.S.H. de la Toussaint ou demi-journée ateliers :

Inscriptions à la demi journée : lundi 29, mardi 30, mercredi 31 octobre 2001

Un spectacle avec Christine Rossigneux est prévu dans une de ces après-midis. Le spectacle S'intitule : »L'étoile bleue » à 15H

Lieu : salle d'animation

Activités pré-ados :

Deux samedis par mois à 16h30 à la salle du club du 3^{ème} âge à Frasne

Dates pour le 1^{er} trimestre : 13 et 27 janvier, 3 et 17 février, 3 et 17 mars 2001

Quelques jeunes préparent avec Michel Renaud du Bric à Brac un spectacle.

La représentation aura lieu le **12 et 13 mai 2001**

Un camp ados est prévu du lundi 13 au mercredi 22 août 2001

Lieu : encore à définir

Animations :

Un spectacle en plein air avec Christine Rossigneux est prévu le **20 juillet 2001 à 20h30**

Le thème : »L'eau cool et la nature »

Deux sorties sont prévues, mais pas définies.

L'A.F.R. souhaite organiser un **Loto le 13 octobre 2001**

Le club féminin : Se déroule les jeudis après-midis, pour de la couture, du bricolage. une vingtaine de dames s'y rencontre.

A.B.C.D.E.F. - Théâtre

La troupe de théâtre vous propose cette année, la célèbre comédie de A. Acremant

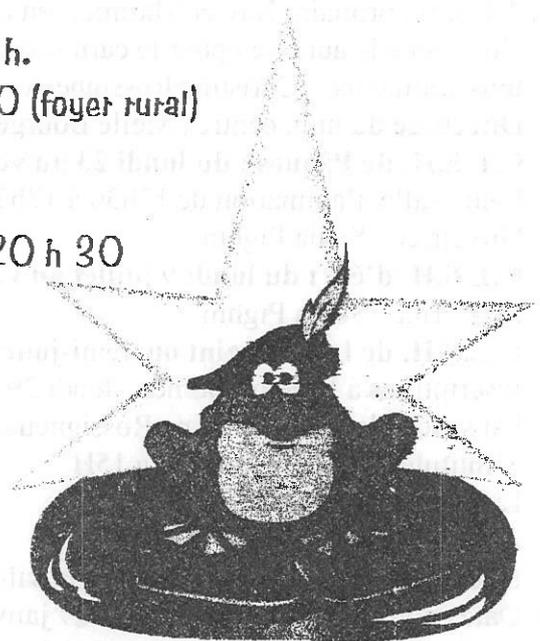
"Ces dames aux chapeaux verts"

Quatre vieilles filles un peu bigotes recueillent leur jeune cousine orpheline. La jeune Arlette va bouleverser la vie calme et bien rangée de ces quatre vieilles filles provinciales. Une bonne Ernestine, un grand Doyen, un professeur de Collège, un propriétaire sans coeur et son fils : un "joli" coeur complètent cette galerie de personnages. Vous rirez aux mésaventures des quatre vieilles filles et vous compatirez aux malheurs de la jeune orpheline. Toute la troupe de théâtre espère accueillir son fidèle public, dans les salles des fêtes des environs, en février et mars 2001 car il n'y aura pas de représentation à Frasne, la salle d'animation sera encore en rénovation pour quelques mois.

Nous vous donnons donc rendez-vous à :

- BOUJAILLES, dimanche 18 février 2001 à 15 h.
- CENSEAU, samedi 24 février 2001 à 20 h 30 (foyer rural)
- LA RIVIERE DRUGEON, salle du temps libre,
les samedis 3 et 10 mars 2001 à 20 h 30
- GOUX les USIERS, samedi 24 mars 2001 à 20 h 30
et à PONTARLIER, théâtre Bernard Blier
vendredi 16 mars 2001 à 20 h 30.

Cette représentation est donnée au profit de
l'association "Vaincre la Mucoviscidose"



A.B.C.D.E.F. TENNIS de TABLE

Une équipe de jeunes joueurs emmenée par Roland TRIMAILLE évolue en départementale 4, l'autre équipe n'a pu se maintenir en Régionale 3. La descente en pré-régionale a eu lieu à la mi-saison. Les joueurs espèrent un bon classement en fin de saison pour une "remontée" en Régionale.

Le 1er mai, le grand tournoi régional de tennis de table n'aura pas lieu, toujours le problème de rénovation de la salle polyvalente. Ce sympathique rassemblement renaîtra pour le 1er mai 2002.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE FRASNE

OÙ ?

_ Dans les locaux de la MAIRIE DE FRASNE.



POUR QUI ?

_ Accessible à tous.

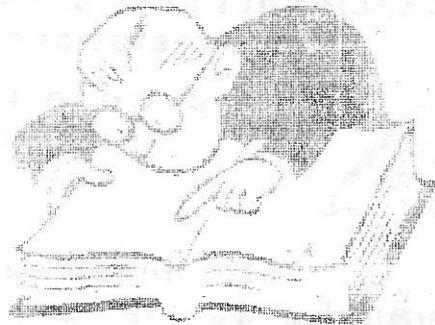
QUAND ?

Horaires d'ouverture:

_ le vendredi de 16 H 30 à 17 H 30

_ le samedi de 14 H à 15 H

_ Pendant les vacances d'été ;
uniquement le samedi de 13 H 30 à 14 H 30.



ACTIVITES PREVUES POUR L'ANNEE 2001 :

- * 2 animations-contes par trimestre ,*
- * Février : sélection de livres sur les dragons ,*
- * juin : exposition sur les indiens ,*
- * octobre : sélection des livres sur la forêt ,*
- * décembre : conte de Noël .*

_ Nous pouvons enrichir votre bibliothèque municipale grâce à vos dons de livres « adultes » « enfants » « BD » etc. . . en bon état !



Ces livres peuvent être déposés à la Mairie
ou éventuellement joindre Katy
au tél : 03 81 89 87 68.

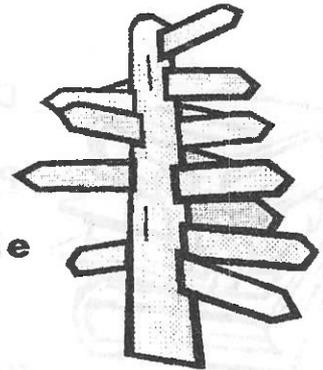
Si vous souhaitez vous joindre à l'équipe,
vous êtes les bienvenus.

ENTENTE CYCLISTE

Permettez moi tout d'abord, en ce début d'année, au nom de tous les membres de L'Entente Cycliste, de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette première année du nouveau millénaire.

Mais je voudrais surtout remercier tous les artisans et commerçants pour leur soutien financier qui nous permet d'organiser nos manifestations annuelle :

La randonnée VTT et les 6 heures de FRASNE.



Cette année encore nous vous donnons rendez-vous le dimanche 20 mai pour la randonnée VTT appréciée non seulement par les accros de la spécialité mais aussi par les familles où chacun peut goûter à son rythme aux plaisir de la nature.

Et pour ceux qui préfèrent le charme de la route, ils pourront participer,

le dimanche 8 juillet, aux 6 heures de FRASNE
soit en individuel, soit en équipe de 2 ou 3.

Les adhésions à L'Entente cycliste sont en cours
Si vous hésitez à nous rejoindre, vous pouvez toujours venir participer à l'une de nos sorties hebdomadaires en cyclotourisme ; tous les mercredis et samedis.

Rendez-vous Place Girod à 14 heures précises

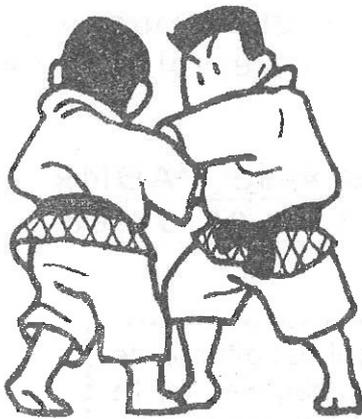
Si les sorties VTT ont été quelque peu délaissées ces dernières années, elles pourraient reprendre notamment le dimanche matin avec les intéressés.

Contactez le président
au 03 81 49 82 58.

BIENVENUE AU CLUB.



DOUBS FRASNE JUDO



L'association « DOUBS FRASNE JUDO »
compte aujourd'hui un effectif de 80
élèves répartis dans ces deux villages,
une fréquentation en constante

progression, qui permet d'envisager un bel avenir à ce

Club dirigé par :

Vincent VIEILLE MARCHISET ;

_ ceinture noire 4^{ème} Dan.

_ Diplômé d'Etat,

_ Champion d'Europe Junior.

Les cours ont lieu à FRASNE au gymnase du collège :

Le jeudi soir dès 17 heures.

_ Dès 5 ans, votre enfant peut, dans un contexte ludique, s'exprimer pleinement tout en canalisant son énergie.

Pour tous renseignements et inscriptions :
Vous pouvez appeler Vincent VIEILLE MARCHISET
au 03 81 46 68 32

Un nouveau service avec l'ADMR !

LE PORTAGE DE REPAS

_ Vous ne pouvez plus préparer vos repas parce que vous êtes malade, en convalescence, ou parce que vous ne pouvez plus vous déplacer pour faire vos courses. . . etc.

Faites appel au service « **portage de repas** » de L'ADMR.

Contactez-nous ! ADMR DE FRASNE AU tél : 03 81 89 87 68

✓ Un maintien à domicile.

Pour une personne âgée ou une personne malade, il est difficile de se faire de bons petits plats, ou de respecter un régime, or **le rétablissement moral et physique commence par une bonne alimentation.**

✓ des menus variés et de qualités.

Il vous est possible de commander des **menus régimes, hypocaloriques, diabétiques, sans sel, ou des repas mixés.** Pour chaque jours deux menus vous sont proposés.

A chaque fois, **vous pouvez choisir entre deux menus, ainsi que le légume qui accompagnera votre viande.**

✓ Un coût très compétitif.

51 francs par repas, avec une entrée, un plat chaud avec **deux légumes au choix**, un fromage, un dessert, et même du pain !

✓ Une grande flexibilité !

Vous pouvez commander un repas unique pendant la semaine, comme il vous est possible de commander plusieurs repas uniquement pour le week-end.

✓ des repas en chaîne froide.

Les repas du week-end vous sont livrés le vendredi. **Chaque plat peut être réchauffé dans une casserole au gaz ou dans son récipient d'origine au micro-ondes.**

Exemple pour trois jours avec choix des menus et garnitures :

	Lundi	Mardi	Mercredi
Menu A	Jambon Blanc	betteraves rouges	pois chinés à la talentaise
	Rôti de porc	choucroute	omelette au fromage
	camembert	bre	bûche du pilât
	poire au chocolat	fruit de saison	gâteau de semoule
Menu B	courgettes et carottes râpées	potage de légumes	pâte en croûte
	brochette à l'orientale	croustillant de volaille	brandade de poisson
	raclette	mamirolle	morbier
	fromage blanc nature	64 . . . se au chocolat	fruit de saison
légume A	salsifis persillés	duo carottes champignons	épinards
légume B	gratin dauphinois		purée

Ayez le réflexe A.D.S

Association . Domicile . Service

- _ Et vous, qui vous donne un coup de main à la maison ?
- _ Travaux ménagers, travaux de jardinage, bricolage.
- _ Vous êtes valides et n'avez pas de prise en charge, le service ADS est pour vous.

✓ Un contrat « sans engagement ».

La personne aidée peut modifier ou arrêter les interventions à domicile lorsqu'elle le souhaite.

✓ Un coût très compétitif.

61 francs TTC*par heure, pas de calcul de revenu. Rien d'autre à payer !
(50% de déduction fiscale possible au titre des emplois familiaux)

✓ Peu de formalités !

Le contrat A.D.S ? simple et rapide à remplir ! Toutes les informations sont résumées sur un seul document.

✓ un appui constant de la fédération et de la permanence ADMR.

Pour le recrutement des salariés A.D.S, pour une question administrative, l'équipe A.D.S est à votre disposition :

_ Fédération de VALDAHON ; Mme Jeanne-Marie LAMBERT, Mr Diego CELOTTO pour la recherche de personnel.

_ Permanence bureau ADMR de FRASNE ; BRUCHON Katy.

✓ un geste en faveur de l'emploi.

En salariant une personne en difficulté, vous lui offrez un accès au monde du travail.

CONTACTEZ-NOUS !

ADMR ; Service A.D.S, rue Patet, 25560 FRASNE, tél : 03 81 89 87 68.

A . D . S



Les Amis d'un Coin de l'Inde... et du Monde

Association Loi 1901 - Reconnue d'Utilité Publique

Siège : 42540 CROIZET S/ GAND - FRANCE

Téléphone : 77 63 21 07 ou 63 25 42 - C.G.P. Lyon 5650-17

Fax 77 63 23 39

DES NOUVELLES DE LACIM

Avec ses 80 membres, " Les Amis d'un Coin de l'Inde et du Monde " reste une association d'aide au Tiers Monde à la fois discrète et efficace. A Frasné, nous apportons notre soutien à 2 jumeaux situés au Sud de l'Inde, région très souvent dévastée par des cyclones.

VENKATACHALAM

Les fonds de LACIM sont essentiellement utilisés pour assurer l'éducation d'enfants orphelins ou abandonnés par leurs parents poussés par la misère. Le but de notre association est de donner à ces enfants défavorisés une instruction suffisante qui leur permettra plus tard de mener une vie décente à laquelle tout être humain peut prétendre.

Ils sont une trentaine d'enfants sous la coupe d'un prêtre responsable de l'orphelinat qui nous envoie chaque année un bilan concernant les finances et les activités de son groupe.

Récemment a été mis en place " un projet générateur de revenus " afin de permettre à notre jumeau d'atteindre une certaine autonomie. Il s'agit de la création d'une ferme composée de vaches laitières dont le lait sera vendu pour augmenter progressivement le troupeau et en même temps les revenus de notre jumeau. Ainsi, le but de LACIM sera atteint : faire passer notre jumeau de l'assistance à l'autonomie.

A JOTHIPURAM

Contrairement à Venkatachalam où l'aide de LACIM est très ciblée, à Jothipuram, cette aide reste plus dispersée.

En premier lieu, notre soutien porte sur l'éducation des enfants et adolescents pauvres qui, sans nous, ne pourraient s'instruire.

D'autre part, notre aide se manifeste au niveau des frais médicaux, en particulier pour venir en aide à des personnes qui doivent subir une opération.

Enfin, LACIM a participé à la construction d'un bâtiment public qui entre autre sert à la célébration de mariages, sans tenir compte de la religion des jeunes gens ou de la caste à laquelle ils appartiennent. C'est un bel exemple de tolérance qui nous est donné.

Avec ses 80 membres et une aide de 1 500 F pour l'année 99, LACIM reste une association discrète mais efficace. Une seule ombre au tableau : nos membres disparus ne sont pas remplacés. Aussi, nous faisons appel aux jeunes couples pour venir nous rejoindre en versant la somme modique de 120 F par an.

Adressez-vous à :

Madame CUINET Michèle
3 Rue du Stade à FRASNE

QUEL AVENIR POUR L'ECOLE DE MUSIQUE ?

BILAN FINANCIER A FIN JANVIER DE L'ECOLE DE MUSIQUE :

Dépenses :

- Intervenants : 235 970 F
- Piano : 2 500 F
- Assurances : 3 000 F
- Divers (Photocopies ...) 2 500 F

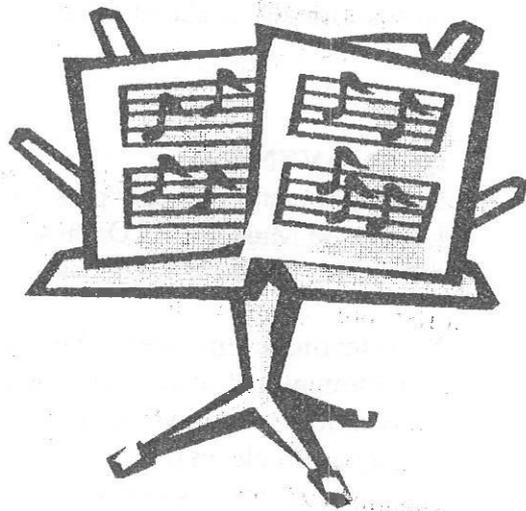
TOTAL : 243 970 F

Recettes :

- Cotisations élèves : 130 387 F
- RPI : 13 000 F
- Conseil Général : 40 000 F
- Commune * : 22 500 F

TOTAL : 205 887 F

DEFICIT = 38 000 F



* La commune de Frasne donne 450 F par élève. Ces aides reviennent intégralement aux familles par le biais d'un tarif préférentiel pour les habitants de Frasne.

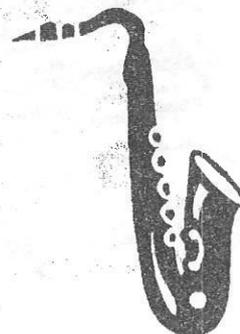
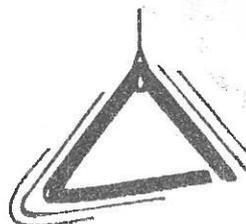
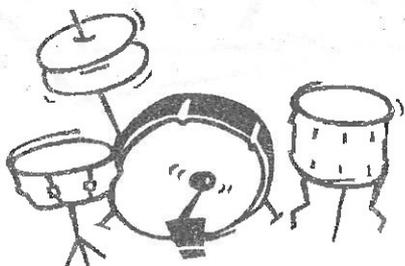
Quelques chiffres :

- 93 élèves (de 4 à 60 ans)
- 12 professionnels employés au taux le plus bas légalement (+ charges sociales, + frais de déplacement)
- 17 cours proposés : Clarinette, Flûte, Saxophone, Trompette, Trombone, Cor, Batterie, Percussions, Piano, Accordéon, Synthétiseur, Guitare, Chant pour enfants et adultes, Solfège, Eveil musical, Orchestre Junior.

QUI COMBLE LE DEFICIT ?

Cette année encore, l'harmonie va essayer de combler ce déficit par l'organisation de concerts, de bals, de soirées...

Nous sommes 35 bénévoles (dont la moyenne d'âge est de 20 ans) à être présents tous les samedis soirs pour les répétitions afin de conserver le haut niveau musical et de le valoriser au cours des concerts. Nous nous retrouvons également dès le vendredi pour organiser les différentes manifestations à but lucratif pour boucler le budget en fin d'année. (Exemple: 5 semaines consécutives de représentation le mercredi soir dans un centre de vacances et l'animation de Noël dans une grande surface de Pontarlier pendant tout un après-midi lors des vacances de Noël).



L'HARMONIE S'ESSOUFFLE !

Tout l'argent que l'harmonie gagne est entièrement reversé à l'Ecole de Musique. Certes, l'Ecole de Musique est nécessaire à l'orchestre car elle forme de nouveaux musiciens qui viendront peut-être un jour rejoindre les rangs de l'orchestre.

Mais comment rester motivés devant tant de contraintes?

Les projets pour l'Harmonie sont pourtant nombreux : stages de formation, travail avec des professionnels ... autant d'éléments qui dynamiseraient et motiveraient.

QUEL AVENIR ?

Notre association ne peut plus fonctionner sur ce schéma.

L'Ecole de Musique et l'Orchestre d'Harmonie doivent être considérés comme deux entités différentes qui ne se gèrent pas du tout de la même façon.

Nous tenons à remercier la Municipalité pour les investissements sur l'année 2000 (achat d'instruments) et pour son soutien moral.

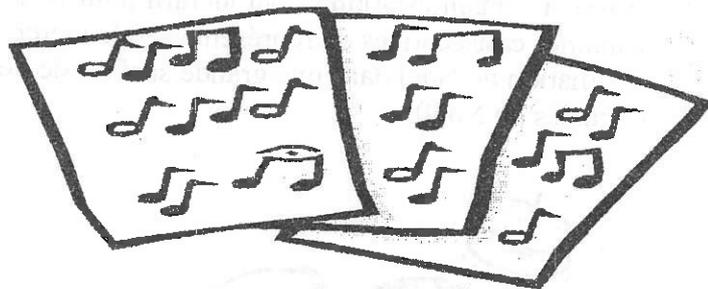
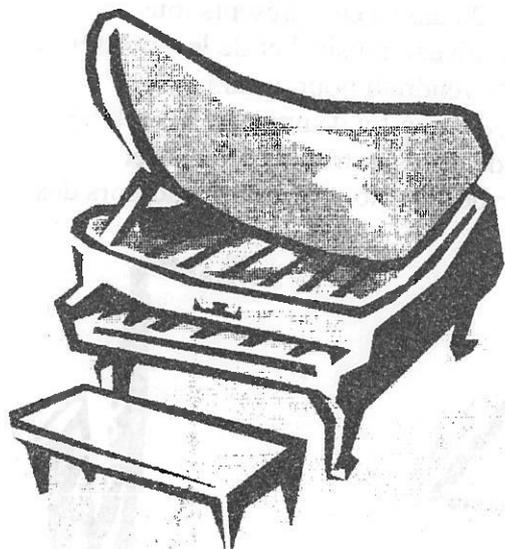
Néanmoins, nous devons aujourd'hui constater que, compte tenu de l'importance de l'Ecole de Musique (93 élèves), il ne nous est plus possible, dès la rentrée prochaine, d'assurer la gestion sous cette forme associative.

C'est maintenant impérativement du ressort des collectivités locales (municipalité ou intercommunalité) de prendre le relais et d'assumer la pérennité de ce grand projet culturel indispensable en milieu rural.

C'est ainsi que fonctionnent toutes les écoles de musique de cette importance.

Nous savons que nous pouvons compter sur le grand sens de l'intérêt collectif de nos élus qui sauront prendre leurs responsabilités afin de garder un attrait motivant pour les jeunes de nos villages.

Le Comité de l'association des Amis de la Musique



4.- VOUS PERCEVEZ L'ALLOCATION VEUVAGE

Son montant mensuel est de :

3 230 F = * 492,41 euros * pendant deux ans

Pour bénéficier de cette allocation, le plafond de vos ressources ne doit pas dépasser **4 037,66 F = * 615,53 euros *** par mois, allocation comprise.

5.- VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA MAJORATION POUR CONJOINT À CHARGE

Son montant reste fixé à **333,33 F** par mois soit *** 50,81 euros ***.

6.- VOUS PERCEVEZ LA MAJORATION FORFAITAIRE ENFANTS

Elle est de **516,36 F = * 78,72 euros *** par mois si vous êtes veuve ou veuf vivant seul(e) et assumant la charge d'au moins un enfant.

7.- VOUS BÉNÉFICIEZ DE LA MAJORATION TIERCE PERSONNE

Son montant est de **5 881,24 F = * 896,59 euros *** par mois.

8.- VOUS PERCEVEZ L'ALLOCATION AUX VIEUX TRAVAILLEURS SALARIÉS

Son montant est fixé à **1 501,75 F = * 228,94 euros *** par mois. Cette allocation sert de référence pour l'attribution de certains minima : retraite de réversion, pension de veufs ou de veuves, minimum des pensions attribuées avant juillet 1983.

9.- VOUS SOUHAITEZ OBTENIR DES PRÉCISIONS SUR LE MONTANT DES SOMMES IMPOSABLES À FAIRE FIGURER SUR VOTRE DÉCLARATION DE REVENUS

Composez un seul numéro à la Cram : **03 80 70 50 33**

du 26 février au 15 mars 2001 de 8 h 30 à 16 h 30.

ETAT - CIVIL 2000



NAISSANCES



MICHOULIER JESSY le 09 février
PELLETIER Winona le 11 février
BASMAKCI Mustafa le 13 février

THOMASIC Florian le 24 mars
RICHARD Aloïs le 11 avril

VITTORI Anne-Sophie le 3 mai
ROUX Clarisse le 15 mai
SAND Esteban le 24 mai



SIMON Jean le 3 juin
GUERARD Anaïs le 6 juin
COURTOIS Elena le 9 juin
COURTOIS Déborah le 9 juin
BAUD Anthony le 16 juin
VIENNET Paul le 16 juin

DUMONT Julie le 2 juillet
FALCOZ Djohana le 19 juillet

GROS Walter le 29 août
JEANNOT Maria le 30 août

PARIS Pierrick le 01 septembre
MARMIER Clara le 5 septembre
HAZEMAN Alexandre le 16 septembre
HAZEMAN Emmanuel le 16 septembre
DUBOZ Fiona le 25 septembre

PRETRE Olivia le 13 octobre
SILVA Hugo le 29 octobre



CRETENET Elyott le 4 novembre
GRONDIN Johan le 13 novembre

SERRETTE Julie le 2 décembre
BRISCHOUX Suzie le 16 décembre
SAHIN Seher-Nur le 16 décembre
SAHIN Zeliha le 28 décembre.

On dénombre 31 naissances pour l'année 2000 !!

ETAT - CIVIL 2000



MARIAGES

Le 29 avril

ROUSSEL Abel Guy André Pierre
ROBBE Cécile Marie Louise

Le 6 mai

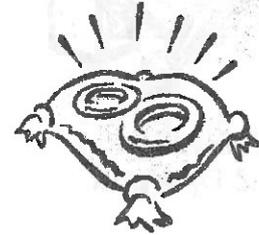
GUERARD Christophe Michel Denis
BRISCHOUX Nathalie Jeanne Marie

Le 13 mai

SIMON Frédéric Christian Jacques
TURBERG Elodie Marie Claude

Le 26 mai

COURDIER Georges Maurice
LAFORÊT Marie-Christine



Le 1er juillet

VERDANT Didier Raymond Georges
LOGEART Yolande Marie Germaine

Le 22 juillet

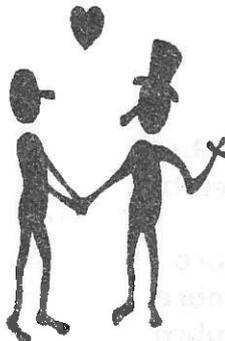
LEPEULE Laurent Gilbert Simon
MARMIER Bénédicte France Mireille

Le 5 août

SERRETTE Raphaël Michel Marie
ROUSSEL Martine Gislaine Pierrette

Le 12 août

SAND Marc
CLAVIER Florence Nicole Gilberte

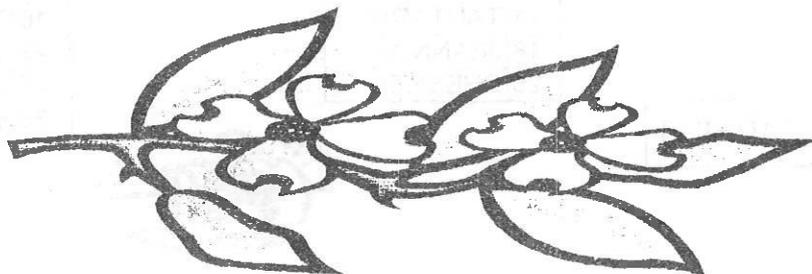


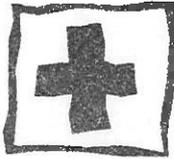


ETAT CIVIL 2000

DECES

POIX Andrée	le 11 janvier
VANET Pierre	le 28 janvier
DRUPT Jean, (Ulysse)	le 16 février
SALVI Thierry	le 18 février
DAYROUX Simone	le 22 mars
SALVI Lilian	le 2 mai
GUEUTAL Pierre	le 9 mai
VANTHIER Pierre	le 28 juillet
ALLEMAND Just	le 28 juillet
DREZET Jean Louis	le 25 août
PARRIAUX Roger	le 25 août
SCHÖNLEBER Hélène	le 25 septembre
ANTONIOTTI Reine	le 29 novembre
BLOY Madeleine	le 14 décembre
JACQUEMOT Marcel	le 28 décembre





TOUR DE GARDE DES MEDECINS

ANNEE 2001



Secteur de FRASNE, LA RIVIERE et MIGNOVILLARD

DOCTEURS	CHESNEL Jean-Luc	FRASNE	TEL : 03 81 49 81 14
	HUMBEY Jean-Charles	FRASNE	TEL : 03 81 49 84 57
	JEANNIN Christine	FRASNE	TEL : 03 81 89 72 88
	TARRIUS	MIGNOVILLARD	TEL : 03 84 51 31 38
	TARTARIN Bernard	LA RIVIERE	TEL : 03 81 89 80 52

JANVIER	
1	JEANNIN
7	HUMBEY
14	TARRIUS
21	TARTARIN
28	CHESNEL

FEVRIER	
4	JEANNIN
11	HUMBEY
18	TARRIUS
25	TARTARIN

MARS	
4	CHESNEL
11	HUMBEY
18	JEANNIN
25	TARRIUS

AVRIL	
1	CHESNEL
8	JEANNIN
15	TARTARIN
16	TARTARIN
22	HUMBEY
29	TARRIUS



MAI	
1	CHESNEL
6	CHESNEL
8	JEANNIN
13	TARTARIN
20	HUMBEY
24	TARRIUS
27	JEANNIN

JUIN	
3	TARRIUS
4	TARRIUS
10	TARTARIN
17	HUMBEY
24	CHESNEL

JUILLET	
1	JEANNIN
8	TARTARIN
14	CHESNEL
15	TARRIUS
22	TARRIUS
29	HUMBEY

AOÛT	
5	JEANNIN
12	TARTARIN
15	TARTARIN
19	CHESNEL
26	TARRIUS

SEPTEMBRE	
2	HUMBEY
9	TARTARIN
16	JEANNIN
23	CHESNEL
30	TARRIUS

OCTOBRE	
7	HUMBEY
14	TARTARIN
21	JEANNIN
28	CHESNEL

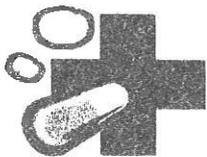
NOVEMBRE	
1	HUMBEY
4	TARRIUS
11	TARTARIN
18	JEANNIN
25	CHESNEL

DECEMBRE	
2	HUMBEY
9	TARRIUS
16	TARTARIN
23	CHESNEL
25	JEANNIN
30	HUMBEY

1er janvier 2002 : TARRIUS



SERVICE DES URGENCES PHARMACEUTIQUES



ANNEE 2001

Du 1er février 2001 au 31 janvier 2002



Secteur de FRASNE, LEVIER et GOUX LES USIERS

URGENCES
PHARMACEUTIQUES

MOINGEON Jean-Marc	GOUX LES USIERS	TEL : 03 81 38 22 63
COLARD Philippe	LEVIER	TEL : 03 81 89 58 30
DURAFFOURG et BUATOIS	FRASNE	TEL : 03 81 49 81 50
COMMISSARIAT DE POLICE	PONTARLIER	TEL : 03 81 38 51 10

FEVRIER	
4	MOINGEON
11	COLARD
18	DURAF/BUAT
25	POLICE

MARS	
4	MOINGEON
11	POLICE
18	COLARD
25	DURAF/BUAT

AVRIL	
1	COLARD
8	MOINGEON
15	DURAF/BUAT
16	DURAF/BUAT
22	POLICE
29	POLICE

MAI	
1	DURAF/BUAT
6	MOINGEON
8	MOINGEON
13	COLARD
20	POLICE
24	POLICE
27	DURAF/BUAT

JUIN	
3	COLARD
4	COLARD
10	MOINGEON
17	DURAF/BUAT
24	POLICE

JUILLET	
1	COLARD
8	DURAF/BUAT
14	POLICE
15	POLICE
22	MOINGEON
29	POLICE



AOÛT	
5	MOINGEON
12	COLARD
15	POLICE
19	DURAF/BUAT
26	MOINGEON

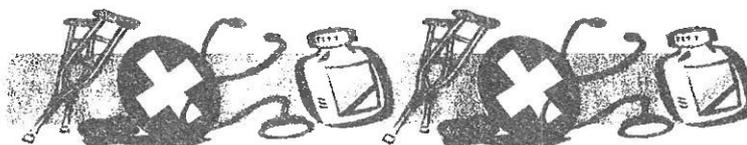
SEPTEMBRE	
2	POLICE
9	POLICE
16	DURAF/BUAT
23	MOINGEON
30	COLARD

OCTOBRE	
7	POLICE
14	DURAF/BUAT
21	COLARD
28	MOINGEON

NOVEMBRE	
1	POLICE
4	COLARD
11	MOINGEON
18	DURAF/BUAT
25	POLICE

DECEMBRE	
2	COLARD
9	MOINGEON
16	DURAF/BUAT
23	POLICE
25	MOINGEON
30	POLICE

JANVIER 2002	
1	POLICE
6	DURAF/BUAT
13	COLARD
20	MOINGEON
27	POLICE



Enfants nés en 1966

EN HAUT DE GAUCHE A DROITE :

_ Olivier GREUSARD _ Philippe BAUDET _ Marie Pierre JEANNOT _
Frédéric LEPEULE _ Béatrice JACQUIN _ Jean-Alex MOUR _ Franck BARTHOD
MALAT _ Christophe BOUVERET _ Laurence VANTHIER _

2^{ème} RANG DE GAUCHE A DROITE :

_ Jérôme GALLOIS _ Thierry MARMIER _ Philippe VENERI _
Emmanuel POULIN _ Bruno CHAMPMARTIN _ Laurent PARRIAUX _
Laurent DREZET _ Marie-Pierre MARMIER _

ASSIS DE GAUCHE A DROITE :

_ Sylvain TRIMAILLE _ Romain BARTHELET _ Frédéric LOUE _ Anne JACQUIN
_ Catherine ROUX _ Sylvie ROYET _ Anne SALVI _ Bernadette TOURNIER _
Emmanuelle INVERNIZZI _

Enfants nés en 1967

EN HAUT DE GAUCHE A DROITE :

_ Bruno CHAMPMARTIN _ Laurent PARRIAUX _ Sylvie MARMIER _
Anne DELACROIX _ Florence FUTIN _ Corinne PECCLET _ Isabelle COURDIER

2^{ème} RANG DE GAUCHE A DROITE :

_ Alain GUYON _ Laurent DREZET _ Carole NICOD _ Yves MARMIER _
Virginie TROUTTET _ Corinne COURDIER _ Luc BOUVERET _
Christian CHAGROT _ Stéphane VITTORI _

ASSIS DE GAUCHE A DROITE :

_ Pascal MARTINAZO _ Denis MARMIER _ Franck POULAIN _
Catherine NICOLET _ Geneviève PARIS _ Dominique TOURNIER _
Ghislaine MARMIER _ Sandrine MARCHAIS _



LES RECONNAISSEZ-VOUS ?



